



ZIE
Fondation ZIE

Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
International Institute for Water and Environmental Engineering

**ANALYSE ET CARTOGRAPHIE DE LA SITUATION
INSTITUTIONNELLE ACTUELLE DE LA GESTION DE L'EAU
AGRICOLE AU BURKINA FASO : cas de la province du Kadiogo**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER SPECIALISE EN
GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU**

Présenté par : Louis NGUIMKENG DJAKWOURYH

Travaux dirigés par : M. Amadou KEITA, Enseignant UTER-GVEA (2IE)

Dr. HILMY SALLY, Chercheur (IWMI)

Jury d'évaluation du stage :

Président:

Membres et correcteurs:

CITATION

"L'eau est la clé pour affronter le double défi de la pauvreté et de la croissance"

Sunita Narain,

REMERCIEMENTS

Le présent mémoire est l'aboutissement d'une année de formation au sein de la Fondation 2IE (Institut International d'Ingénierie de l'Eau et l'Environnement), en vue de l'obtention du Diplôme de Master spécialisé en Gestion Intégrée des Ressources en eau (GIRE).L'étude qui a porté sur <<Analyse et cartographie de la situation institutionnelle actuelle de la gestion de l'eau agricole au Burkina Faso : cas de la province du Kadiogo >>, s'inscrit dans le cadre des activités de recherches qu'effectue l'Institut International pour le Management de Gestion de l'eau (IWMI).

Les résultats mentionnés dans ce document n'auraient pas été obtenus, sans le soutien financier, technique et moral de l'IWMI. Nous tenons à adresser à l'institution notre profonde gratitude. Nous pensons particulièrement

- A monsieur AMADOU KEITA, chargé de cours au 2IE qui a bien voulu accepté superviser ce travail en dépit de ses multiples occupations. Les mots seuls ne sauraient lui traduire notre reconnaissance.
- Au Dr HILMY SALLY, qui par sa disponibilité, ses conseils, ses critiques a bien voulu Co- supervisé ce travail en dépit de ses multiples occupations.
- A Messieurs Kambou et Diawara Ali tous au service suivi évaluation de la DADI pour la pertinence de leurs interventions et leur disponibilité.
- A Messieurs Conombo (ZAT de Pabré), Toussaint (ZAT de Saaba), Mme Afing (ZAT de Komsilga), Diiguemde pierre (ZAT de Tanghin-Dassouri), Nassa Basile (ZAT de Koubri) Laurent (ZAT de Komki-Ipala) et tous les UAT de ces ZAT respectifs pour leurs conseils et leurs disponibilités et surtout les difficultés que nous avons pu surmonter durant cette étude.
- A tout le corps enseignant du 2IE.
- A tout mes camarades de la troisième promotion GIRE pour les moments de joies et de peines partagés durant cette année de formation à Ouagadougou.
- Que ceux qui de près ou de loin nous ont aidé dans la réalisation de ce travail et qui n'ont pas été cités trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

RESUME

L'étude de l'analyse et la cartographie de la situation institutionnelle actuelle de la gestion de l'eau agricole au Burkina Faso : cas de la province du Kadiogo ; a été conduite de juin à Septembre 2010. Son principal objectif était d'analyser et cartographier la situation institutionnelle actuelle de la gestion de l'eau agricole au Burkina Faso. Le questionnaire adressé aux informateurs clés et aux agents UAT et ZAT, constituait la méthode de collecte des données. Les résultats ont montré que, la gestion et la planification de l'eau agricole au Burkina est une réalité à 88,9% et 11,1% des enquêtés estiment que la gestion et planification ne sont pas effective et que cette GEA est assurée par MAHRH à travers la DGPV et la DADI au niveau central, et le comité de gestion ou comité d'usager au niveau local. La GEA, est pris en compte partiellement pendant les étapes : de design, construction, mobilisation de l'eau et la réhabilitation des ouvrages.31% des enquêtés avancent que la maintenance des AHA est réhabilitée par l'Etat le comité d'usagers à 42%, les projets à 19% et les collectivités à 8%. Selon les personnes enquêtées le S&E des AHA est assuré par la DADI /DGPV, les UAT et les ZAT. Il ressort que les données collectées par les UAT sont transférées sous formes de rapport au niveau de la ZAT ; à leur tour ils en font une synthèse qu'ils envoient au niveau de la direction provincial de l'agriculture chaque mois. Au niveau provincial une synthèse est faite et le rapport produit est envoyé au niveau régional. En fin le niveau régional transfert son rapport au niveau central. Il ressort des réponses de personnes enquêtées, sur la pratique de la notion de suivi évaluation des AHA qu'il est respectivement : faible (44%), moyenne (28%), forte (6%) et inexistant (22%). Il apparait enfin que, les agents insuffisants (67%), le manque de formation (56%), le manque de moyen financier (100%), le manque de moyen matériel (100%) et le manque de moyen logistique (78%) représentent les réponses des enquêtés sur les contraintes relatives à leur travail de terrain.

La gestion de l'eau agricole, représente un défi fondamental au développement. L'étude recommande que d'autres études soient menées au niveau de grands périmètres et dans plusieurs autres localités pour avoir une idée plus éclairées sur la gestion de l'eau agricole au Burkina Faso.

ABSTRACT

The analysis and cartography of the actual institutional situation of agricultural water management in Burkina Faso: kadiogo local government case study was carried out from June to September 2010. Its main objective was to analyze and map out the actual institutional situation of agricultural water management in Burkina Faso. The questionnaire addressed to key informers and UAT and ZAT agents, makes the method of data collection. The results showed that, the management and planning of agricultural water in Burkina Faso is a reality at 88.89% and 11.11% of the surveyed thing that the management and planning is not existent and this management is provided by MAHRH through the DGPV and DADI at central level, and the management committee or user committee at local level. The AWM is partially considered within the stages of design, construction, mobilization of water and rehabilitation of construction site and maintenance of irrigation schemes is rehabilitated at 31% by the user committee, at 42% by the Government, projects at 19% and collectivities at 8%. According to the surveyed, the motoring and evaluation of irrigation schemes is provided by DADI/DGPV, the UAT and the ZAT. It is obvious that the data gathered by the UAT are transferred in the form of report to the ZAT, in turn make a synthesis and send at the provincial direction of agriculture each month. At the provincial level, a synthesis is done and the report is sent to regional level. Finally the regional level transfers its report at the central level. The result from the surveyed persons on the practice of monitoring and evaluation of irrigated schemes showed that it is respectively: low (44%), average (28%), high (6%) and inexistent (22%). It appears finally that the staff shortness (67%), the lack of training (56%), lack of financial means (100%) and the lack of logistics (78%) represent the answers of the surveyed persons on the constraints relative to their work on the field.

The agricultural water management represents the fundamental challenge to the development. This study recommends that others study should be carried out on larger irrigation schemes and other places for more understanding idea of on the agricultural water management in Burkina Faso.

LISTE DES ABREVIATIONS

- 2IE** : Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
- AHA** : Aménagement Hydro Agricoles
- APPIA** : Améliorations des performances sur les périmètres Irrigués en Afrique
- CAADP**: Comprehensive Africa Agriculture Development Programme
- CV** : Coefficient de Variation
- DADI** : Direction des Aménagements et de Développement de l'Irrigation
- DEP** : Direction des Etudes et de la Planification
- DGPV** : Direction Générale des Productions Végétales
- DGRE** : Direction Générale des Ressources en Eau
- DMRE** : Direction de la Mobilisation des Ressources en Eau
- EFE** : Etat de Fonctionnement des Equipements
- FAO**: Food and Agricultural Organization
- GEA**: Gestion de l'Eau Agricole
- GIRE** : Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- IQR** : Rapport Inter Quartile
- IWMI** : Institut International du Management de Gestion de l'Eau
- MAHRH** : Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
- PASA** : Plan d'Ajustement du Secteur Agricole
- PMI-BF** : Projet Management de l'Irrigation au Burkina Faso
- RGP** : Ratio de gestion de l'eau à la parcelle
- RIinv** : Rentabilité de l'investissement
- S&E** : Suivi Evaluation
- SP PAGIRE** : Secrétariat Permanent du Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- TR** : Taux de remplissage de la Retenue

UAT : Unité d'Appui technique

VPbVu : Valeur de la Production Annuelle Brute ou Nette par Unité de Volume

ZAT : Zone d'Appui technique

SOMMAIRE

CITATION.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
RESUME.....	iv
ABSTRACT	v
LISTE DES ABREVIATIONS	vi
LISTE DES TABLEAUX	xii
I. INTRODUCTION	1
1.1 CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	1
1.2 DEFINITIONS DE CONCEPTS.....	2
1.3 OBJECTIFS DU SUIVI EVALUATION	4
1.4 GESTION DE L'EAU, POLITIQUES ET DISPOSITIONS LEGISLATIVES	4
REGISSANT L'UTILISATION D'EAU EN AGRICULTURE	4
1.4.1 Institutions.....	4
1.4.2 Gestion de l'eau	4
1.5 REFORME DU CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU AU	5
BURKINA FASO.....	5
1.6 POLITIQUE AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION.....	5
1.6.1 Le cadre stratégique général	5
1.6.2 Le développement de l'irrigation.....	6
1.6.3 Politiques et dispositions législatives.....	6
1.7 DOMAINES DE SUIVI-ÉVALUATION.....	7
1.7.1 Niveaux de suivi-évaluation.....	8
1.7.2. Indicateurs de suivi évaluation.....	8
1.7.2.1 Collecte des données	8

1.7.3 Traitement et analyse des données.....	9
1.7.3.1 Outils de traitement et d'analyse des données.....	9
1.7.3.2 Méthodes de traitement	9
1.7.3.3 Analyse et interprétation des informations	10
1.7.3.4 Diffusion de l'information de suivi-évaluation	10
1.7.4 Validation et utilisation des résultats de suivi-évaluation.....	11
1.7.4.1 Validation des résultats	11
II. OBJECTIFS DE L'ETUDE	12
2.1 OBJECTIF GENERAL	12
2.1.1 Objectifs spécifiques	12
2.1.2 Résultats attendus.....	12
III. MATERIELS ET METHODES.....	13
3.1 ZONE D'ETUDE	13
3.1.1 Localisation de la province du Kadiogo	13
3.1.2 Relief.....	14
3.1.3 Climat.....	14
3.1.4 Hydrologie	14
3.1.5 Sols.....	14
3.1.6 Végétation	15
3.2 METHODOLOGIE	15
3.2.1 Equipe de collecte de données	15
3.2.2 Types de données	15
3.2.2.1 Données secondaires	15
3.2.2.2 Données primaires	16
3.2.3 Méthode de collecte proprement dite.....	16
3.2.4 Analyse de données.....	16
3.2.5 Difficultés rencontrées	16

IV. RESULTATS.....	17
4.1 ANALYSE DE LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES REGISSANT LA.....	17
PLANIFICATION ET LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE.....	17
4.2 SITUATION DE L'ASPECT GESTION DE L'EAU AGRICOLE DANS LE	17
DESIGN, LA CONSTRUCTION, LA MOBILISATION DE L'EAU,.....	17
LA MAINTENANCE ET LA REHABILITATION DES OUVRAGES.	17
4.3 EXAMEN DE LA PLACE DU SUIVI EVALUATION DES PERFORMANCES DES	18
AMENAGEMENTS DANS LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE.....	18
4.3.1 Responsable du suivi évaluation des aménagements hydro agricoles dans la GEA	18
4.3.2 Mise en œuvre du système suivi évaluation des AHA.....	20
4.3.2.1 Collectes de données	20
4.3.2.2 Méthodes et sources de collecte	20
4.3.2.3 Fréquence de collecte.....	20
4.3.2.4 Transmission de données du niveau local au niveau central.....	21
4.3.2.5 Outils de traitement et analyse de données	21
4.3.3 Application du suivi évaluation	21
4.3.4 Appréciation du suivi évaluation actuel conduit par le service selon les agents de terrain	22
4.3.5 Suivi évaluation selon les réalités du terrain.....	23
4.3.6 Contraintes du système de suivi évaluation des performances des AHA	23
4.3.6.1 Personnel en charge du suivi évaluation niveau central	23
4.3.6.2 Personnel en charge du suivi évaluation niveau local.....	24
4.3.6.3 Moyens financiers niveau central	24
4.3.7 Contraintes liées au travail des agents de terrain	25
4.3.8 Conditions de vie et de travail, moyens d'encouragements des agents et contrôle .	26
administratif	26
4.3.8.1 Conditions de vie et de travail des agents	26

4.3.8.2 Moyens d'encouragement des agents.....	27
4.3.8.3 Contrôle administratif des agents	27
4.3.9 Recyclage et plan de carrière des cadres en charge du suivi évaluation des AHA..	27
V. DISCUSSIONS ET ANALYSES.....	29
5.1 ANALYSE DE LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES REGISSANT LA.....	29
PLANIFICATION ET LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE.....	29
5.2 SITUATION DE L'ASPECT GESTION DE L'EAU AGRICOLE DANS LE	30
DESIGN, LA CONSTRUCTION, LA MOBILISATION DE L'EAU,.....	30
LA MAINTENANCE ET LA REHABILITATION DES OUVRAGES	30
5.3 EXAMEN DE LA PLACE DU SUIVI EVALUATION DES PERFORMANCES	31
DES AMENAGEMENTS DANS LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE	31
5.3.1 Responsable du suivi évaluation des aménagements hydro agricoles dans la GEA	31
5.3.2 Mise en œuvre du système suivi évaluation des AHA.....	32
5.3.2.1 Collectes de données	32
5.3.3 Application du suivi évaluation	32
5.3.4 Appréciation du suivi évaluation actuel conduit par le service selon les agents de terrain	32
5.3.5 Contraintes du système de suivi évaluation des performances des AHA.....	33
5.3.5.1 Personnel en charge du suivi évaluation	33
5.3.5.2 Contraintes liées au travail des agents de terrain	33
5.3.6 Conditions de vie et de travail, moyens d'encouragements des agents et contrôle administratif	34
5.3.6.1 Conditions de vie et de travail des agents.....	34
5.3.6.2 Moyens d'encouragement des agents.....	34
VI. CONCLUSIONS	35
VII. RECOMMANDATIONS.....	37
BIBLIOGRAPHIE.....	38
ANNEXES.....	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Récyclage et plan de carrière en charge du suivi évaluation des AHA.....	28
--	----

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude	13
Figure 2 : Responsables de la maintenance des AHA.....	18
Figure 3: Lieu d'apprentissage du S&E du personnel UAT et ZAT.....	19
Figure 4 : Pourcentage des agents de terrain bénéficiant de formation.....	19
Figure 5 : suivi évaluation dans la pratique.....	21
Figure 6 : Appréciation du suivi évaluation actuel conduit par le service	22
Figure 7 : Adaptation du suivi évaluation face aux réalités de terrain	23
Figure 8 : Personnel en charge du suivi évaluation au niveau central	23
Figure 9 : Personnel en charge du suivi évaluation au niveau local.....	24
Figure 10 : Effectifs des enquêtés en fonction des moyens financiers.....	25
Figure 11 : Contraintes liées au travail des agents de terrain.....	25
Figure 12 : Condition de vie et de travail des agents	26
Figure 13 : Moyens d'encouragements des agents de terrain	27
Figure 14 : Contrôle administratif des agents de terrain	27

I. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

En dépit d'efforts considérables consentis à cet égard, le suivi-évaluation « monitoring et l'évaluation » des performances des aménagements hydro-agricoles ne semblent pas encore pleinement accepté et ancré dans les institutions responsables de la Gestion de l'Eau Agricole (GEA). Ce thème d'étude tâchera d'apporter des éléments de réponse au pourquoi de cette situation.

En ce qui concerne les travaux proprement dits de l'Institut International de Management de Gestion de l'eau (IWMI, précédemment Institut International du Management de l'irrigation), il serait intéressant de découvrir pourquoi les choses n'ont pas vraiment changé 15 ans après l'exécution du projet Management de l'Irrigation au Burkina Faso (PMI-BF). Les principales organisations de GEA de l'époque furent impliquées dans la conception et l'exécution du projet, à travers la mise a disposition de fonctionnaires au sein du projet PMI-BF, action qui était considérée comme un des moyens pour garantir la prise en main, l'adoption, l'exécution et l'institutionnalisation des résultats. Ceci avait été supposé particulièrement vrai en ce qui concerne l'adoption et l'application de la méthodologie d'évaluation des performances et de diagnostic des systèmes irrigués mise au point par le PMI-BF (IIMI, 1996).

D'autres initiatives ont suivi : projet Amélioration des Performances sur les Périmètres Irrigués en Afrique (APPIA), projet Food and Agriculture Organisation (FAO) sur les bonnes pratiques, le projet « Capitalisation » de la Banque mondiale. Ces initiatives, très similaires à ce que l'IWMI avait fait, ne semblent pas avoir eu plus de succès. Pourquoi ? Va-t-on continuer à réinventer la roue sans résultat ?

Dans le contexte où le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique/ Comprehensive Africa Agriculture Development Program (NEPAD/CAADP) et des bailleurs de fonds ont lancé un appel pour un accroissement des ressources allouées aux infrastructures rurales, y compris l'irrigation, il semble que l'absence de connaissance/information sur la façon dont les projets de développement rural sont en train d'atteindre leurs objectifs pourrait conduire à des décisions d'investissement non efficaces.

La présente étude s'inscrit donc comme une contribution à l'identification des causes qui contribuent à cet état de cause d'où la nécessité d'examiner les questions ci-après.

- Comment se fait la gestion et la planification actuelle de l'eau agricole ?

- Comment s'intègre le concept de gestion de l'eau agricole (évaluation des performances, monitoring et maintenance) dans les étapes suivantes : le design, la construction, la mobilisation de l'eau, la maintenance et la réhabilitation des ouvrages ?
- Comment se déroule le suivi évaluation des performances de la gestion de l'eau agricole, existent-ils des tests en la matière si oui quelles sont les procédures ?

1.2 DEFINITIONS DE CONCEPTS

Suivi : De l'avis l'IIMI (1996), le suivi peut être assimilé à une évaluation régulière de performances. Il s'agit d'une opération de collecte d'un ensemble restreint de données dont le traitement permettrait de déceler et de corriger les anomalies de fonctionnement du système. Le suivi systématique et continu permet aussi de mettre en évidence les tendances de performance (stagnation, amélioration, dégradation) car les indicateurs donnent surtout des valeurs ponctuelles dans le temps.

Suivi : Le suivi peut se définir comme une fonction continue visant essentiellement à assurer à la direction et aux principales parties prenantes une intervention permanente assortie d'indications rapides de progrès ou d'absence de progrès dans la réalisation des résultats.(PNUD,2002).

Suivi : De l'avis du MAHRH (2009) Fonction de gestion continue qui vise en premier lieu à offrir aux administrateurs et aux principales parties prenantes une rétro-information régulière et des indications précoces sur les progrès ou l'absence de progrès dans l'obtention des résultats recherchés. Le suivi décèle la performance ou la situation réelle par référence à ce qui était prévu ou attendu selon des normes prédéterminées. Le suivi comporte généralement la collecte et l'analyse de données relatives aux processus et aux résultats d'un programme et la recommandation de mesures correctives.

Suivi de la performance : Selon le MAHRH (2009) c'est un processus continu de collecte et d'analyse des données relatives aux indicateurs de performance qui vise à comparer le degré de succès des interventions pour le développement, des partenariats ou des réformes de politiques par rapport aux résultats escomptés.

Indicateurs : Mesure quantitative ou qualitative de la performance d'un programme, qui sert à donner la preuve du changement intervenu et précise la mesure dans laquelle les objectifs du programme sont en train d'être atteints ou l'ont déjà été. Pour que les indicateurs puissent servir à suivre et évaluer les résultats d'un programme, il importe d'identifier des indicateurs directs, objectifs, pratiques et adéquats et de les mettre à jour régulièrement (MAHRH, 2009).

Indicateur de performance : Variable quantitative et qualitative permettant de vérifier les changements produits par une intervention pour le développement par rapport à ce qui était prévu (MAHRH, 2009).

Evaluation : Examen systématique (et aussi objectif que possible) d'un projet prévu, en cours ou achevé. L'évaluation a pour objet d'apporter une réponse à des questions spécifiques, ainsi qu'à porter un jugement d'ensemble sur une opération et à en tirer des enseignements destinés à améliorer les actions, la planification et les décisions futures. L'évaluation vise en général à déterminer l'efficacité, l'efficacit , l'impact, la durabilit  et la pertinence des objectifs du projet ou de l'organisation. Elle doit fournir des informations cr dibles et utiles, et d gager des enseignements concrets destin s   aider les partenaires dans leurs d cisions (FIDA, 2010).

Evaluation : L' valuation est une op ration s lective qui vise   appr cier syst matiquement et de mani re objective les progr s dans la r alisation d'un effet. Il ne s'agit pas d'une activit  ponctuelle, mais d'une op ration qui suppose une s rie d' valuations diff rentes quant   leur objet et le degr  de d tail, effectu e   plusieurs moments pour r pondre   l' volution des besoins en connaissances critiques et en apprentissage tout au long de la r alisation d'un effet (FIDA, 2010).

Eau agricole : L'eau agricole peut se d finir comme l'eau issue des pr l vements des eaux de surface, souterraines, des flux de retour dans certains pays, mais exclut les pr cipitations directement sur les terres agricoles (OECD, 2000).

Syst me irrigu  : Le syst me irrigu  est l'ensemble des constituants physiques se rapportant   l'am nagement hydro agricole et   l'ouvrage de mobilisation de la ressource en eau, plus le syst me de cultures en place (IIMI, 1966).

1.3 OBJECTIFS DU SUIVI EVALUATION

Selon la Banque mondiale (2002), Le suivi et l'évaluation des activités ont pour objectifs de donner aux pouvoirs publics, aux gestionnaires du développement et à la société civile de meilleurs moyens de tirer les leçons de l'expérience, d'améliorer la prestation des services, de planifier et d'affecter les ressources, et de rendre compte aux principales parties prenantes en faisant état des résultats obtenus.

Dans le même sens le Pnud (2002) relève que le suivi et l'évaluation permettent d'améliorer la performance et d'obtenir des résultats. Plus précisément, le but général du suivi et de l'évaluation est de mesurer et d'évaluer la performance afin de mieux gérer les effets et produits appelés résultats du développement.

1.4 GESTION DE L'EAU, POLITIQUES ET DISPOSITIONS LEGISLATIVES REGISSANT L'UTILISATION D'EAU EN AGRICULTURE

1.4.1 Institutions

Le secteur de l'eau a été rattaché au Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques depuis juillet 2002. Avant cette date, il relevait du Ministère de l'environnement et de l'eau. L'eau prélevée pour des usages autres que l'agriculture est gérée par l'entremise du Conseil national de l'eau. Mais le Ministère de l'agriculture reste le garant de la gestion intégrée des ressources en eau de l'ensemble du pays (FAO, 2005).

La gestion de l'eau relève de trois ministères:

- le Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques et six
- le Ministère des ressources animales,
- le Ministère de l'environnement et du cadre de vie.

1.4.2 Gestion de l'eau

La plupart des périmètres ont été conçus suivant le modèle du paysannat avec irrigation au tour d'eau. La GIRE s'occupe de la gestion de l'eau au travers des agences de l'eau qui seront installées dans les quatre bassins versants nationaux. La gestion des ressources en eau présente des lacunes importantes:

- l'absence d'une gestion concertée des ressources en eau dans les bassins versants et les unités aquifères, qui donne lieu à des interventions désordonnées dans le secteur et au risque de saturation en ouvrages de certains bassins versants;

- l'absence de documents reconnus par tous les acteurs permettant d'orienter les décisions en matière de gestion des eaux au niveau des grands cours d'eau et des grands bassins et sous-bassins. (FAO, 2005).

1.5 REFORME DU CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU AU BURKINA FASO

De l'avis de Ki (2009), depuis le milieu des années 90, le Burkina Faso a entrepris un processus de réforme profonde du cadre institutionnel du secteur de l'eau marqué par une rupture avec la vision sectorielle de la gestion de l'eau et la consécration d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme voie de résolution des questions liées à l'eau. Les étapes essentielles de cette réforme sont les suivantes :

- Juillet 1998, adoption par le Gouvernement du Document de Politique et stratégies en matière d'eau
- Février 2001, adoption par le Parlement de la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau
- Mars 2003, adoption par le Gouvernement du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).

1.6 POLITIQUE AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION

1.6.1 Le cadre stratégique général

Selon le MAHRH (2006), Conscient de l'importance du secteur agricole dans la Politique de développement humain durable, adoptée en 1995, le Gouvernement, conformément aux orientations du Programme d'ajustement du secteur agricole (PASA), a lancé un travail de réflexion qui a abouti à la formulation d'un Document d'orientations stratégiques (DOS septembre 1997). Ce document définit les objectifs prioritaires, donne une vision à l'horizon 2010 et dégage sept grands axes d'orientations stratégiques pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage:

- favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural;
- moderniser les exploitations;
- favoriser la professionnalisation des différents acteurs et renforcer leurs rôles;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles;
- accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale;

- recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée.

La mise en œuvre de ces orientations devrait permettre de relever d'importants défis, en particulier: (i) améliorer la sécurité alimentaire; (ii) réduire la pauvreté en milieu rural; et (iii) insérer progressivement l'agriculture dans l'économie de marché. Elles se sont traduites entre 1995 et 2003 par une croissance annuelle de la production céréalière de 5% par an, du coton de 11,5% et des autres cultures (arachide, niébé, patate, sésame) de 6,4%, sans pour autant réduire la pauvreté en milieu rural (MAHRH, 2006).

1.6.2 Le développement de l'irrigation

Le sous-secteur de l'irrigation fait partie des programmes complémentaires retenus par le Gouvernement pour atteindre l'objectif de croissance durable de la production agricole. Le premier programme de construction de petits barrages, menés dans le pays date de 1956 avec un but essentiellement d'alimentation pastorale. Une dizaine de périmètres et barrages a été réalisé entre 1960 et 1970, mais c'est à partir des années 70 que l'irrigation a, réellement, pris son essor avec la formulation d'une politique nationale de développement de l'irrigation. Les principaux facteurs qui ont contribué à son développement sont (MAHRH, 2006) :

- les sécheresses des années 70 et leurs multiples conséquences désastreuses pour l'agriculture, l'élevage et les ressources naturelles qui ont exacerbé une situation déjà difficile;
- la possibilité de mettre en valeur des terres riches des vallées des grands cours d'eau, jadis abandonnés par les populations en raison des maladies hydriques (paludisme, onchocercose, etc.);
- les difficultés de l'intensification de la production pluviale, notamment sur le plateau central (région la plus peuplée du pays); elles ont entraîné des migrations massives des jeunes à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La mobilisation des ressources en eau est devenue une des priorités nationales; elle a permis l'aménagement de quelques grandes plaines (Sourou, Douna, Vallée du Kou, Bagré).

1.6.3 Politiques et dispositions législatives

La gestion des ressources hydriques fait aussi appel aux textes suivants:

- La loi N° 23-94 du 19 mai 1994 du code de la santé publique (article 12) évoque les normes de potabilité réglementaires et les règlements sanitaires auxquels toute distribution d'eau doit être soumise.
- La loi N° 014/96/ADP du 23 mai 1996 sur la réorganisation agraire et foncière (RAF) et son décret d'application N° 97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 fixent les

compétences de l'État et les dispositions législatives de la gestion de la ressource en eau.

- La loi N° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 du Code de l'environnement: les articles 48 et 50 réglementent les activités susceptibles de dégrader la qualité des eaux de surface ou souterraines et des sols.
- La loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 du Code forestier (titre 4) définit les mesures de protection des eaux.
- Le décret N° 97-598/PRES/PM/MEE/AGRI porte sur l'adoption d'un cahier des charges pour la gestion des aménagements hydro-agricoles.
- La loi N° 023/97/II/AN du 22 octobre 1997 du code minier (article 70) exige une étude d'impact environnemental accompagnée d'un programme de préservation et de gestion de l'environnement avant d'entreprendre tout travail.
- La loi N° 040/98/AN du 3 août 1998 sur la décentralisation et les lois N° 041 et N° 042/98/AN du 6 août 1998 sur l'organisation du territoire burkinabé et des collectivités locales devront gérer les infrastructures hydrauliques.
- Les arrêtés conjoints N° 98-032/MEE/MA/MEF/MATS et 98-033/MEE/MA/MEF/MATS portent sur la vallée du Sourou, la haute vallée du Mouhoun, et les aménagements hydro-agricoles de Bagré.
- La loi N° 002-2001/AN du 8 février 2001 d'orientation de la gestion de l'eau donne les nouvelles orientations de la politique nationale de l'eau visant une gestion intégrée des ressources.
- Le décret N° 2002-317/PRES/PM/MAHRH du 17 juillet 2002 organise le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (FAO, 2005).

1.7 DOMAINES DE SUIVI-ÉVALUATION

Le MAHRH (2009) affirme que le, dispositif de suivi-évaluation du MAHRH devrait permettre l'appréciation de la performance, des effets et des impacts dans deux domaines prioritaires d'intervention à savoir :

Un suivi-évaluation relevant du domaine opérationnel destiné à suivre au niveau central et régional, la performance et d'évaluer les effets et les impacts des actions prescrites dans la lettre de mission du Ministre. Ce domaine se rapporte principalement:

Au suivi des activités du secteur agricole et halieutique

Au suivi des activités du secteur eau et assainissement

Au suivi des projets et programmes

Au suivi des activités administratives et financières d'ensemble du département

Un suivi-évaluation relevant du domaine stratégique et permettant de suivre, au niveau central et régional, les effets et les impacts issus de la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des plans d'actions relevant des trois secteurs d'intervention du Ministère. Il s'agit entre autres:

Du suivi des politiques sectorielles ou sous sectorielles

Du suivi des stratégies et plans d'action

Suivi des instances de concertation sectorielles ou sous-sectorielles

1.7.1 Niveaux de suivi-évaluation

Les deux domaines de suivi s'exécuteront à deux (2) niveaux imbriqués (MAHRH, 2009) :

- ❖ Un suivi-évaluation opérationnel et stratégique au niveau central (ou national) destiné à capitaliser et à fournir les informations de suivi-évaluation sur les actions, politiques, stratégies, plans et programmes d'actions exécutés au niveau central ou national ;
- ❖ Un suivi opérationnel et stratégique au niveau régional destiné à capitaliser et à fournir des informations de

suivi-évaluation sur les actions, politiques, plans, stratégies et programmes d'actions exécutés au niveau régional.

1.7.2. Indicateurs de suivi évaluation

1.7.2.1 Collecte des données

a- Nature des données à collecter

Les données à collecter devront le plus possible correspondre aux indicateurs identifiés et aux besoins en information recherchés au niveau de chaque domaine de suivi-évaluation (opérationnel ou stratégique). Les données ou variables quantitatives sont à privilégier quoique les données qualitatives soient souvent nécessaires pour étayer l'appréciation des effets et des impacts (MAHRH, 2009).

b- Méthodes et sources de collecte

Deux méthodes de collecte seront utilisées selon la nature de l'indicateur et la disponibilité des moyens (MAHRH, 2009) :

- des enregistrements à partir de sources administratives à utiliser surtout pour apprécier les résultats dans le cadre du suivi-évaluation opérationnel,
- des enquêtes appropriées ou légères pour les données secondaires nécessaires à l'appréciation des effets et des impacts dans le cadre du suivi-évaluation stratégique.

c- Méthode et Fréquence de collecte

La fréquence de la collecte dépendra des besoins en informations exprimés par les instances de prise de décision et de la fréquence des rapports exigés de l'exécution de l'activité. Cependant :

- ❖ la collecte des données par voie d'enregistrement devrait être une opération permanente au fur et à mesure de la disponibilité de ces données pour éviter la déperdition de l'information ;
- ❖ la collecte des données par enquête, qui nécessite plus de moyens non souvent disponible au moment voulu, pourrait se faire selon une fréquence annuelle ou plus, dépendant de la nature et de la fréquence de renseignement de l'indicateur voulu (MAHRH, 2009).

1.7.3 Traitement et analyse des données

1.7.3.1 Outils de traitement et d'analyse des données

De l'avis du MAHRH (2009), afin de minimiser les erreurs d'enregistrement et les biais dans l'analyse des données, le traitement informatisé des données sera privilégié à tous les niveaux sauf en cas de force majeure (manque d'électricité et/ou d'outil informatique, manque de compétence). A défaut d'un logiciel unique applicable à tous, Le traitement et l'analyse des données seront exécutés par chaque structure (de suivi opérationnel ou stratégique) à l'aide des logiciels existants (EXCEL, WORD, DBASE, SISEC, ACCESS, SPSS, ARC VIEW, BEWACO, FISH BASE, HYDROM, etc.). Comme pour la collecte, une analyse participative des données traitées suivie d'une vérification permettra de minimiser les biais d'interprétation.

1.7.3.2 Méthodes de traitement

La méthode à utiliser dépendra de la disponibilité des compétences et de la nature des variables. Deux méthodes s'offrent aux acteurs :

- la méthode quantitative pouvant générer des informations statistiques ci-après (moyenne, mode, médiane, variance, écarts types, etc.) ;
- la méthode qualitative pouvant générer des informations factuelles (non statistiques) ;

Les acteurs de suivi-évaluation opteront pour l'une ou l'autre des méthodes capables de fournir des informations nécessaires à l'évaluation objective des résultats obtenus de l'action (MAHRH, 2009).

1.7.3.3 Analyse et interprétation des informations

Selon le MAHRH (2009), les informations issues de l'analyse quantitative ou qualitative des données secondaires ou primaires collectées doivent servir à apprécier les résultats obtenus de la mise en œuvre des actions ou des politiques sectorielles suivies. Dépendant de l'objectif visé, cette appréciation peut se faire de plusieurs manières :

- ◀ par comparaison entre ce qui est planifié et ce qui est réalisé dans la période de planification ;
- ◀ par comparaison des réalisations entre deux régions dans la même période de planification ;
- ◀ par comparaison entre les réalisations de deux périodes de planification ;
- ◀ par analyse de tendance entre une période de référence et une autre période.

1.7.3.4 Diffusion de l'information de suivi-évaluation

a- Modes de diffusion : (le format du rapport),

Les informations issues de suivi-évaluation stratégique et opérationnel à tous les niveaux (exécution et coordination) peuvent être diffusées sous plusieurs formes :

- rapports,
- périodiques,
- bulletins d'information,
- annuaires statistiques,
- répertoires des projets et programmes ;
- etc.

1.7.4 Validation et utilisation des résultats de suivi-évaluation

1.7.4.1 Validation des résultats

Le MAHRH (2006), affirme que les résultats issus du processus de collecte, de traitement et d'analyse des données devraient faire l'objet d'une validation interne pour s'assurer de la cohérence et de la fiabilité de ces informations avant leur transmission aux instances de décision et d'orientation pour validation externe. Cette validation interne devrait se faire de façon participative (en conseil de direction par exemple) en impliquant en premier lieu les responsables et les autres agents impliqués dans le suivi-évaluation des actions de la structure. La validation externe par les instances de décision et d'orientation pourrait se faire lors des différentes rencontres de concertations organisées par le département (Journée du paysan, Conseils de cabinet, etc.) ou à travers l'organisation d'ateliers spécifiques de suivi-évaluation.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1 OBJECTIF GENERAL

La présente étude se propose comme objectif global <<d'Analyser et cartographier la situation institutionnelle actuelle de la gestion de l'eau agricole au Burkina Faso. En d'autres termes il s'agit de déterminer les raisons qui contribuent au fait que le suivi évaluation des performances des aménagements hydro-agricoles, ne semblent pas encore pleinement accepté et ancré dans les institutions responsables de la Gestion de l'Eau Agricole >>.

2.1.1 Objectifs spécifiques

Il s'agit plus spécifiquement :

- d'analyser la politique et les pratiques régissant la planification et la gestion de l'eau agricole, surtout en ce qui concerne la prise en compte des aspects suivi-évaluations des aménagements hydro-agricoles ;
- situer l'aspect gestion de l'eau agricole dans le design, la construction, la mobilisation de l'eau, la maintenance et la réhabilitation des ouvrages ;
- d'examiner la place du suivi évaluation des performances des aménagements dans la gestion de l'eau agricole.

2.1.2 Résultats attendus

- La prise en compte effective, (ou non) des aspects suivi évaluations des performances et maintenance des aménagements hydro-agricoles dans le processus de planification et de gestion de l'eau agricole est mise en évidence ;
- Les procédures les régissant et les raisons pour cette situation sont identifiées.

III. MATERIELS ET METHODES

3.1 ZONE D'ETUDE

3.1.1 Localisation de la province du Kadiogo

Situé dans la zone sahélo soudanienne, le Burkina Faso compte 13 régions subdivisées en 45 provinces dont la province du Kadiogo en fait partie, elle aussi scindée en 350 départements et 47 communes. D'une superficie de 274000 km² (MEE, 1998).

La province du Kadiogo est située dans la région du Centre. Située entre 3°20' et 15° de latitude Nord et entre 5°3' de longitude Ouest et de 2°30 de longitude Est. Avec une superficie de 2826,28 km² il est limité au Nord par les provinces du Kourwéogo et d'Ouhritenga, au Sud par la province du Bazéga, à l'Ouest par les provinces du Boukhiemdé et du Kourwéogo, et à l'Est par les provinces d'Ouhritenga et du Ganzourgou. La figure 1 présente notre zone d'étude.

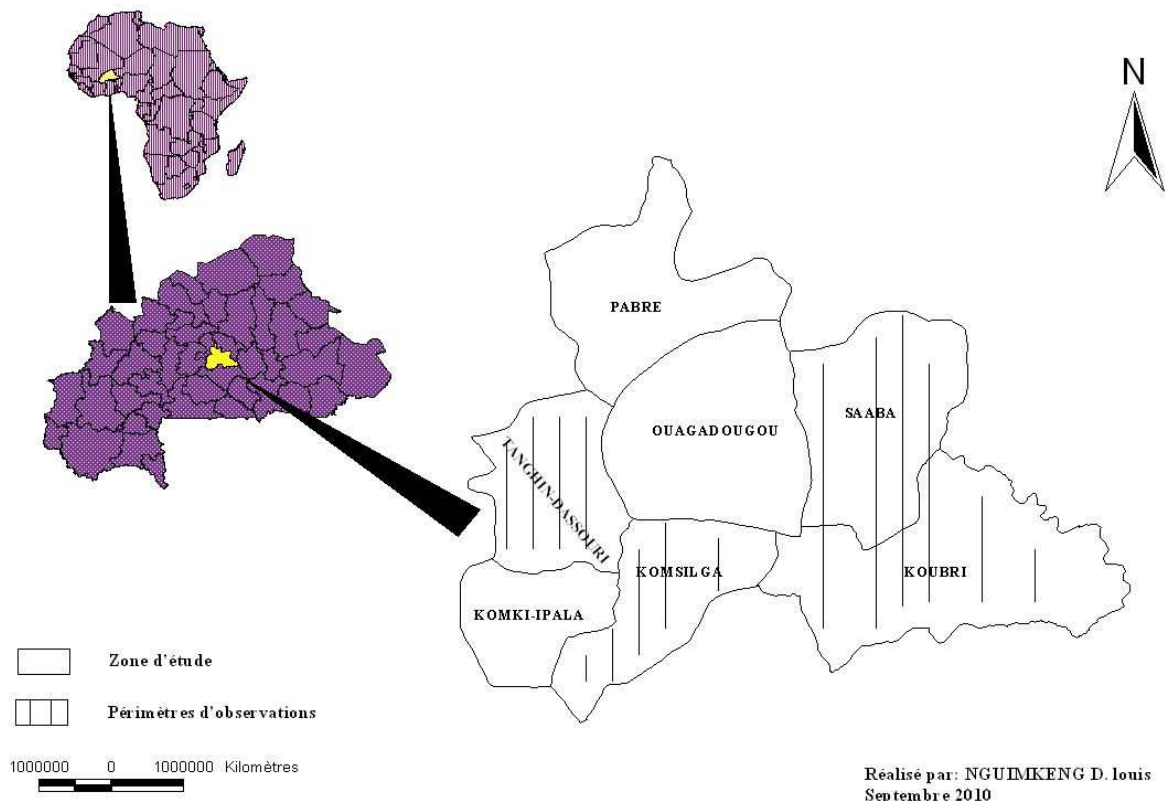


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

3.1.2 Relief

Le relief de la province est celui du plateau mossi caractérisé par une pénéplaine peu élevée (300 à 400 mètres d'altitude) par rapport au niveau de la mer. Ce relief comprend :

- des plateaux cuirassés où émergent par endroit des buttes cuirassées ou croupes démantelées et de forme souvent convexe (plateau);
- des axes de drainage que constituent le Massili (une branche du Nakambé ou Volta Blanche) .

3.1.3 Climat

Située dans la zone dite soudano-sahélienne, la Province du Kadiogo se caractérise par un climat tropical possédant deux saisons principales:

- La saison pluvieuse s'étend de mai à octobre; Celle-ci est marquée par les vents humides de la mousson. Les hauteurs d'eau sont rarement supérieures à 700 mm par an. Les mois d'août sont les plus pluvieux.

- La saison sèche, la plus longue, va d'octobre à mai et est dominée par les vents d'harmattan.

La pluviométrie très insuffisante est irrégulière d'une année à l'autre.

3.1.4 Hydrologie

Au niveau de la ville de Ouagadougou, trois barrages ont été construits entre 1936 et 1950 pour faire face aux besoins croissants d'eau. Le barrage de Loubila, dans la province d'Oubritenga, est d'un grand appoint dans l'approvisionnement de la ville de Ouagadougou en eau. La province bénéficie en outre de quelques retenues d'eau disséminées à travers les localités

3.1.5 Sols

Ce sont des sols essentiellement ferrugineux tropicaux, de type latéritico-argileux reposant sur une grande masse de granités fissurés. Ces sols sont généralement pauvres, fragiles par conséquent vulnérables à l'érosion. On distingue quatre classes de sol.

- les sols minéraux bruts ou lithosols caractérisés par une cuirasse ou carapace ferrugineuse ou par une roche brute affleurante ayant subi peu ou pas d'évolution pédogénétique.

- les sols peu évolués de couleur brune en surface et grisâtre ou brun-pâle en profondeur;
- les sols ferrugineux tropicaux lessivés.
- les sols hydro morphes qui sont des sols limoneux ou limono-argileux avec quelques concrétions ferrugineuses.

3.1.6 Végétation

Le couvert végétal le plus dominant est la savane arbustive claire parsemée de quelques grands arbres et une strate herbacée. Au niveau des terrasses alluviales et le long des axes de drainage on note une végétation rupicole. Ce couvert végétal se compose essentiellement :

- d'arbres de taille moyenne comme le *Butirespermum parki* (*karité*), *Parkia biglobosa* (*nééré*), *Ceiba pentandra* (*baobab*) ;
- d'arbustes, notamment des épineux ;
- d'herbes dont une partie est très utilisée dans la confection des pailletes (toitures de cases, de greniers ou de hangars, etc).

Il existe, cependant, deux forêts classées assez denses :

- "Le bois de Boulogne " échantillon assez représentatif de ce que devrait être la végétation de la Province du Kadiogo, fait l'objet d'une grande attention. Les aménagements entrepris par les Autorités, rendent ce site forestier plus agréable et plus attractif dans la ville de Ouagadougou.
- La forêt classée de Gonsé située à l'Est de la Province.

3.2 METHODOLOGIE

3.2.1 Equipe de collecte de données

Sur le terrain c'est-à-dire l'administration central, régional et local (périmètre) la collecte des données s'est déroulée par une équipe d'une personne.

3.2.2 Types de données

3.2.2.1 Données secondaires

Les données secondaires proviennent essentiellement d'une part du centre de documentation informatique du ZIE, de la bibliothèque du Secrétariat Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP PAGIRE), de la Direction Générale des

Ressources en Eau (DGRE) et d'autre part du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) et des ZAT.

3.2.2.2 *Données primaires*

Les données primaires ont été collectées à partir d'un questionnaire adressé d'une part aux informateurs clés et d'autre part aux cadres en charge de la gestion, planification, maintenance des ouvrages et du suivi évaluation de la GEA au sein de l'administration centrale (DADI) régional et local (ZAT de Komsilga et Koubri et Saaba, Tanghin-Dassouri, Pabré et Komki-Ipala).

3.2.3 Méthode de collecte proprement dite

La collecte de données proprement dite s'est effectuée par enquête. Cette enquête à concerné deux groupes cibles. Le premier groupe cible était des informateurs clés à savoir (le personnel de suivi évaluation de la DADI, DEP, le coordonateur du PMI-BF, le coordonateur régional de la DADI). Le deuxième groupe cibles était constitué des ZAT de (Komki-Ipala, Komsilga, Koubri, Pabré, Saaba et Tanghin-Dassouri) et des UAT de (Komsilga, Koubri, Saaba et Tanghin-Dassouri). Douze (12) fiches d'enquêtes (Annexe 1) ont été distribuées aux informateurs clés, tandis que 18 fiches (Annexe 2) ont été aussi distribuées aux ZAT (6) et UAT (12) pour un taux d'échantillonnage de 72% d'agents de terrain et le choix des UAT étaient fonction de la présence des AHA dans la localité. Cette méthode de collecte de données à été choisie car, il ya un contact direct entre l'enquêteur et l'enquêté, lieux d'interview variables (domicile, bureau, rue...)

3.2.4 Analyse de données

Les données collectées ont été analysées à l'aide du tableur Excel pour des analyses de statistiques descriptives (confection des tableaux, figures, et fréquences). Le logiciel Arcview 3.2a a été utilisé pour la confection des cartes de la zone d'étude.

3.2.5 Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée était la réceptivité des personnes à enquêtées au niveau des informateurs clés, la non réponse des fiches d'enquêtes (Annexe 1) par plusieurs informateurs clés. A cela s'ajoute la non disponibilité de plusieurs d'entres eux.

IV. RESULTATS

4.1 ANALYSE DE LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES REGISSANT LA PLANIFICATION ET LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE

La détermination de la manière dont se font la gestion et la planification de l'eau agricole, est importante. Il ressort de notre enquête, que la gestion et la planification de l'eau agricole au Burkina est une réalité à 88,9% et 11,1% des personnes enquêtées estiment que la gestion et la planification n'est pas effective au niveau de la DADI et DEP et DRAHRH.

La gestion et la planification de l'eau agricole est assurée par le MAHRH à travers la DGPV et la DADI au niveau central, et le comité de gestion ou comité d'usagers au niveau local. Par ailleurs la gestion et la planification de cette eau se fait par la construction des ouvrages de retenues d'eaux, la sensibilisation des usagers à la gestion rationnelle de cette ressource. Il ressort en fin de notre enquête, que la politique qui régit la gestion et la planification, surtout en ce qui concerne la prise en compte des aspects suivi évaluation des aménagements hydro agricoles est la politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée.

La gestion et la planification de l'eau agricole est régit par des textes de lois décrets à savoir la mise en place de comité de gestion de l'eau les lois sur les redevances d'eau au niveau des périmètres.

Il est enfin à noter que la gestion actuelle de l'eau au Burkina Faso est la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) adoptée depuis 2003 et l'approche par bassin hydrographique comme cadre approprié pour la planification, la mobilisation, la gestion et la protection des ressources en eau au sein du quel cohabite la gestion sectorielle.

4.2 SITUATION DE L'ASPECT GESTION DE L'EAU AGRICOLE DANS LE DESIGN, LA CONSTRUCTION, LA MOBILISATION DE L'EAU, LA MAINTENANCE ET LA REHABILITATION DES OUVRAGES.

Il en découle de l'enquête effectuée, que l'aspect gestion de l'eau agricole, est pris en compte partiellement pendant les étapes de design, construction, mobilisation de l'eau et la réhabilitation des ouvrages. Elle est traitée plutôt en aval après la construction des ouvrages.

Cependant ces différentes étapes sont assurées par la Direction de la mobilisation des Ressources eau (DMRE) qui n'assure que le suivi et la supervision et la conception des ouvrages. La construction des ouvrages la mobilisation sont gérées par l'agence d'exécution à

savoir l'AGETER se trouvant à la DGRE qui recrute les entreprises pour l'exécution des ouvrages.

La réhabilitation, la maintenance des ouvrages est une des difficultés que rencontre le comité de gestion. La figure 2 ressort les différents acteurs en charge de la maintenance des AHA.

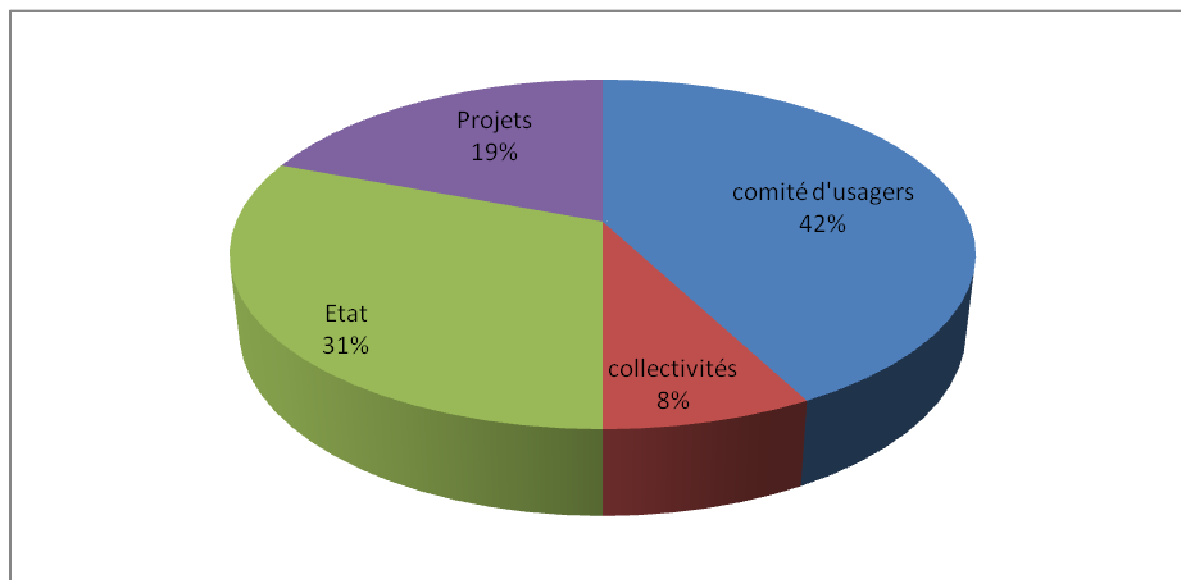


Figure 2 : Responsables de la maintenance des AHA

Il ressort de notre enquête que 31% des répondants estiment que l'Etat est responsable de la maintenance des AHA, dans le même sens, 42% des répondants déclarent que le comité d'usagers est aussi responsable de cette maintenance des AHA, les projets à 19% et les collectivités à 8%.

4.3 EXAMEN DE LA PLACE DU SUIVI EVALUATION DES PERFORMANCES DES AMENAGEMENTS DANS LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE.

4.3.1 Responsable du suivi évaluation des aménagements hydro agricoles dans la GEA

Il ressort de notre enquête que 100% des enquêtés, (informateurs clés et ZAT) ont connaissance du suivi évaluation et cette activité fait partie des attributions des administrations en charge du sujet eau agricole. Cette activité est assurée par la Direction des Aménagements et du Développement de l'irrigation et la Direction générale de la production Végétale (DADI/DGPV) au niveau central. Elle est assurée par les coordonateurs de la PPIV au niveau régional et enfin par les ZAT et UAT au niveau du terrain. Les figures 3 et 4

présentent les réponses obtenues des ZAT et UAT sur le lieu où ils ont appris la notion de S&E des AHA et s'ils en bénéficient des formations.

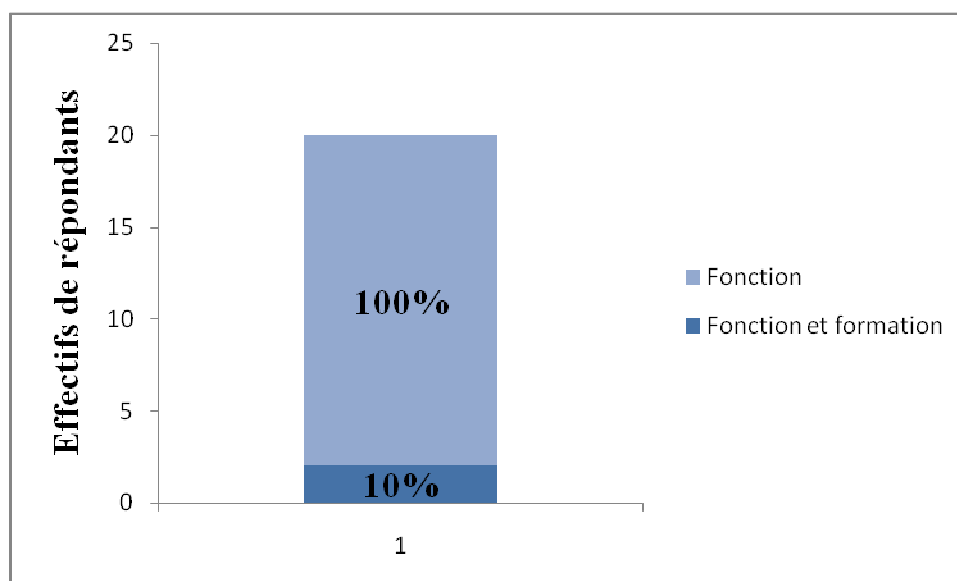


Figure 3: Lieu d'apprentissage du S&E du personnel UAT et ZAT

Il ressort de la figure 3 que 100% des agents de terrain ont acquis cette notion de S&E en fonction tandis que les 10% autres durant l'exercice de leur fonction et leur formation académique.

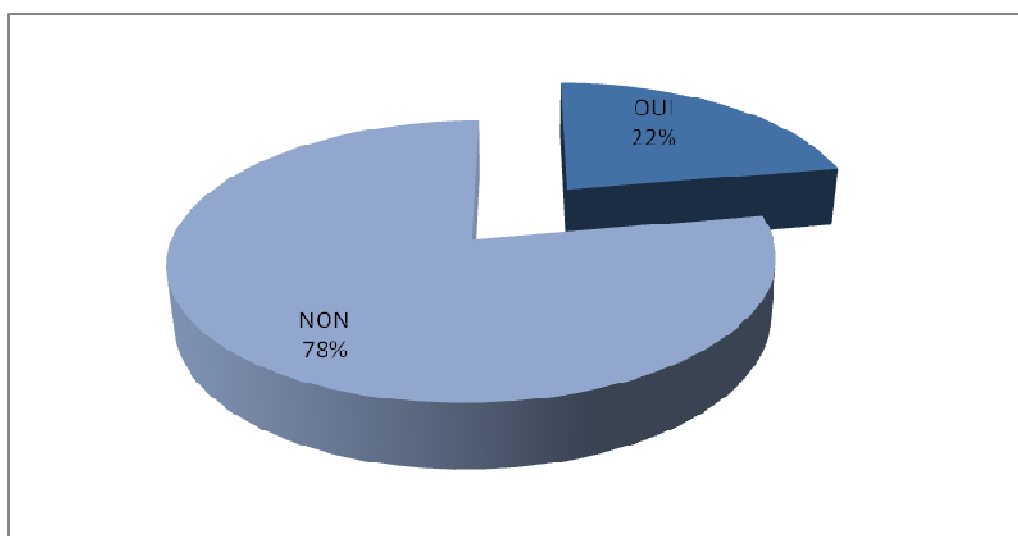


Figure 4 : Pourcentage des agents de terrain bénéficiant de formation

Il apparait de la figure 4 que 78% des agents de terrain enquêtés (ZAT et UAT) ne bénéficient pas de formation durant l'exercice actuel de leur formation. Ceux qui bénéficient (22%) ces formations ce n'est pas dans le S&E des AHA.

4.3.2 Mise en œuvre du système suivi évaluation des AHA

Il ressort de notre enquête auprès de la DADI que la mise en œuvre du système de S&E des AHA, se fait à travers le canevas de collectes de données qui sont transférés au niveau du coordonateur régional DADI. Ce canevas comporte un certains nombres d'indicateurs.

Il ressort aussi de notre enquête auprès de la DADI, qu'il n'existe pas de textes de loi, des arrêtés concernant le suivi évaluation des performances des AHA sur la gestion de l'eau agricole.

4.3.2.1 Collectes de données

Les données collectées sont de deux types qualitatifs et quantitatifs.

S'agissant des données qualitatives on a l'organisation des producteurs, la prévision, système d'irrigation le moyen d'exhaure. Quant aux données quantitatives on a les superficies aménagées, les rendements des spéculations, nombre de comité d'irriguant, production, superficie emblavées. La collecte de données est effectuée par les UAT, ZAT et coordonnateur régional de la DADI.

A côté du canevas DADI il existe un autre canevas différent et le plus utilisé par les agents de terrain. Les éléments de ce canevas sont entre autres : Pluviométrie, situation hydrologique, situation culturelle état des cultures, situation phytosanitaire, situation alimentaire. Cependant le canevas DADI n'est pas connu de tous les agents. Il est utilisé par le coordonateur du PPIV et certains agents dont leurs localités disposent des périmètres aménagés DADI.

4.3.2.2 Méthodes et sources de collecte

La collecte de données se fait par observation et enquête sur le terrain. S'agissant des observations les UAT ne disposent pas déjà de fiches de collectes, ils vont sur les parcelles des paysans, observent ce qui se passe et notent dans un cahier les données telles que (situation culturelle état des cultures, situation phytosanitaire). Quant à l'enquête, l'agent UAT pose des questions aux producteurs qu'il suit et les note aussi.

4.3.2.3 Fréquence de collecte

La fréquence de la collecte dépend des besoins en informations exprimés par les instances de prise de décision et de la fréquence des rapports exigés de l'exécution de l'activité et des

moyens. Cependant elle est journalière pour les UAT et les ZAT, mensuelle, trimestrielle semestrielle et annuelle.

4.3.2.4 Transmission de données du niveau local au niveau central

Les données collectées par les UAT sont transférées sous formes de rapport au niveau de la ZAT (la province du kadiogo compte 6 ZAT dont Komsilga ayant 4 UAT, Koubri avec 4 UAT, Saaba disposant de 2 UAT, Komki- Ipala 2UAT Tanghin-Dassouri 4 UAT et Pabré avec 3 UAT) ; à leur tour ils en font une synthèse qu'ils envoient au niveau de la direction provincial de l'agriculture chaque mois. Au niveau provincial une synthèse est faite et le rapport produit est envoyé au niveau régional. En fin le niveau régional transfert son rapport au niveau central (DADI, DEP...).

4.3.2.5 Outils de traitement et analyse de données

S'agissant de l'outil de traitement, il est manuel (calculatrice) pour les agents de terrain UAT, ZAT et informatisé (ordinateur) au niveau régional et central. Cependant l'analyse des données est assurée par le service de suivi évaluation de la DADI à l'aide du tableur Excel. 100% des enquêtés estiment que les résultats issus des données sont exploitées fortement.

4.3.3 Application du suivi évaluation

La mise ne pratique du suivi évaluation des AHA ,est important pour pouvoir suivre et évaluer les activités conduites. La figure 5 présente les réponses obtenues des agents de terrain sur l'application de la notion de suivi évaluation.

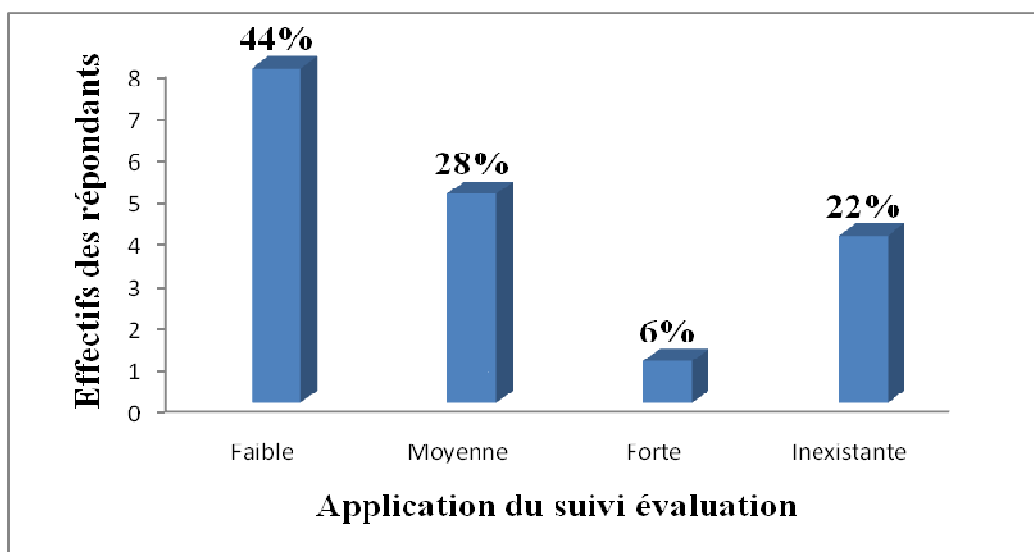


Figure 5 : suivi évaluation dans la pratique

Il en découle de la figure 5 que les réponses des agents de terrain, sur la pratique de la notion de suivi évaluation des AHA est respectivement : faible (44%), moyenne (28%), forte (6%) et inexistant (22%).

4.3.4 Appréciation du suivi évaluation actuel conduit par le service selon les agents de terrain

La figure 6 présente les réponses des agents de terrain sur la façon dont est conduit le suivi évaluation des AHA par leur service il s'agit d'un jugement critique, une libre appréciation des agents.

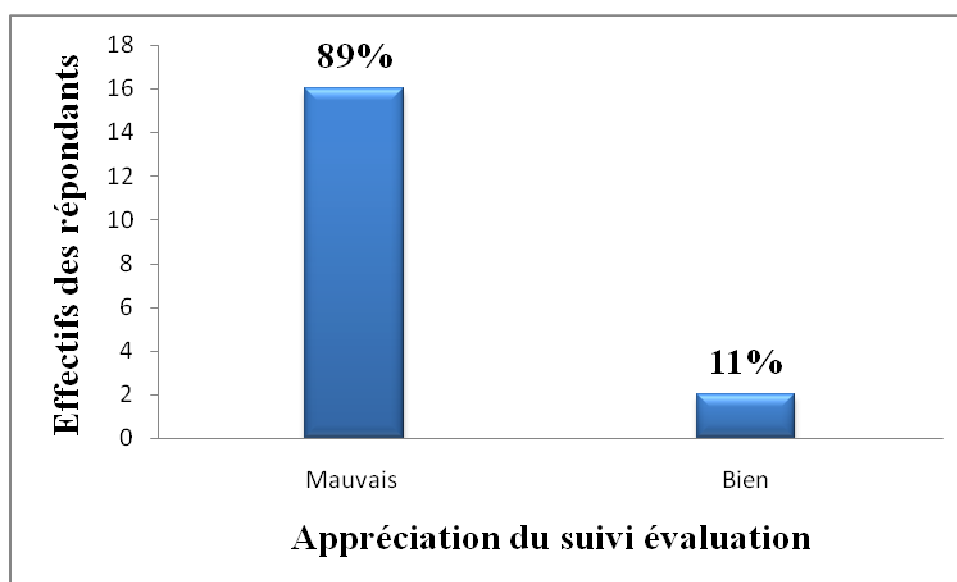


Figure 6 : Appréciation du suivi évaluation actuel conduit par le service

D'après leur libre appréciation, il ressort de la figure 6 que, 89% des enquêtés déclarent que le S&E des AHA actuellement conduit par leur service est mauvais, contre 11% qui affirment qu'il est bien.

4.3.5 Suivi évaluation selon les réalités du terrain

Les réalités de terrains ne reflètent pas toujours la réalité. La figure 7 présente le système de suivi évaluation face aux réalités de terrain selon les agents interrogés.

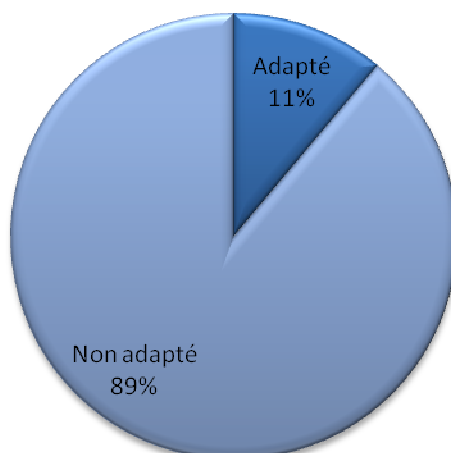


Figure 7 : Adaptation du suivi évaluation face aux réalités de terrain

Il ressort de la figure 7 que 86% des répondants estiment que le système actuel de suivi évaluation n'est pas adapté aux réalités de terrain tandis que 14% affirment que ce système est adapté aux réalités de terrain.

4.3.6 Contraintes du système de suivi évaluation des performances des AHA

4.3.6.1 Personnel en charge du suivi évaluation niveau central

Les ressources humaines est un capital important pour l'activité suivi évaluation. La figure 8 présente la situation en personnel du S&E au niveau de l'administration centrale.

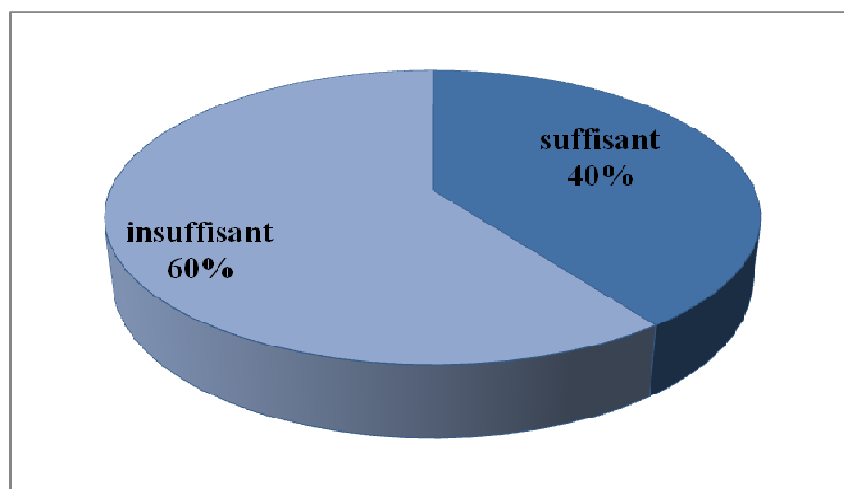


Figure 8 : Personnel en charge du suivi évaluation au niveau central

Il ressort de notre enquête au niveau de l'administration central (informateurs clés) que 60% des interrogés pensent que le personnel en charge du suivi évaluation est insuffisant, tandis que 40% estiment ce personnel est suffisant.

4.3.6.2 Personnel en charge du suivi évaluation niveau local

Dans le même sens que ci-dessus, la figure 9 présente les réponses des enquêtés sur les effectifs des agents sur le terrain pour la conduite du travail.

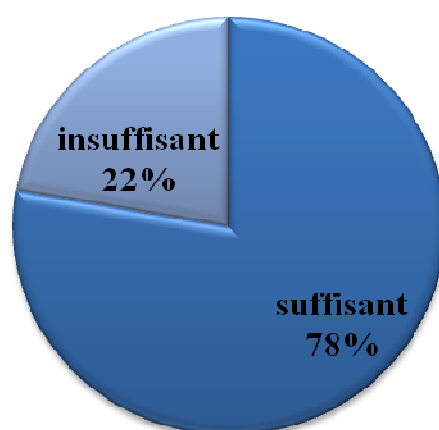


Figure 9 : Personnel en charge du suivi évaluation au niveau local

Il apparait de la figure 9 que 78% des enquêtés affirment que le personnel en charge du S&E des AHA est suffisant tandis que 22% déclarent que ce personnel est insuffisant.

4.3.6.3 Moyens financiers niveau central

Le S&E est une activité qui nécessite beaucoup de temps et de moyens la figure 10 ressort les réponses obtenues de personnes enquêtées sur les moyens financiers dont ils disposent pour effectuer le travail.

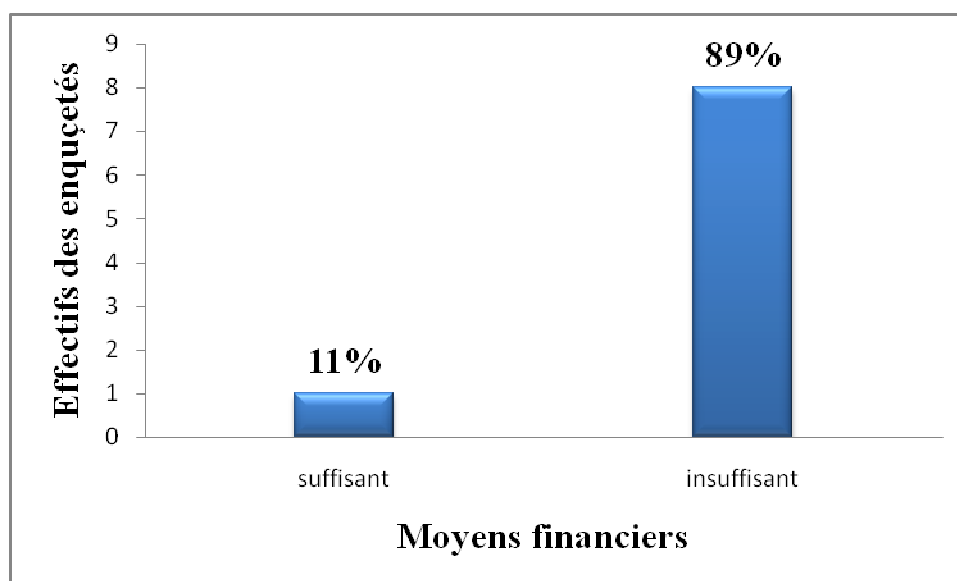


Figure 10 : Effectifs des enquêtés en fonction des moyens financiers

Il ressort de la figure 10, qu’au cours de notre enquête au niveau de l’administration centrale (DADI, DEP) et au niveau régional que 11% des enquêtés déclarent que les moyens financiers nécessaires sont suffisant pour mener leurs activités. Alors que 89% affirment que les moyens sont vraiment insuffisants pour exercer leurs activités.

4.3.7 Contraintes liées au travail des agents de terrain

Plusieurs contraintes relatives au travail de terrain des agents techniques ont été identifiées durant cette étude. La figure 11 présente ces difficultés.

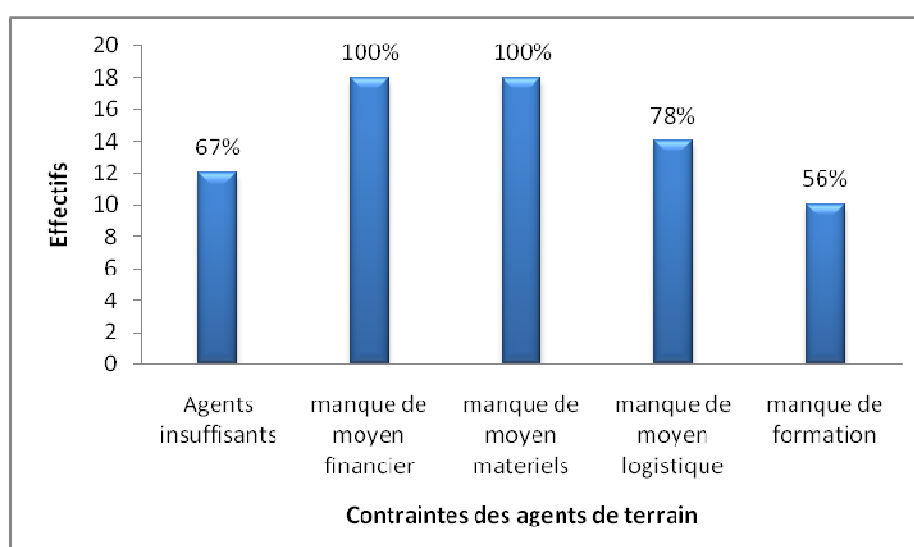


Figure 11 : Contraintes liées au travail des agents de terrain

Il ressort de la figure 11 que, les agents insuffisants (67%), le manque de formation (56%), le manque de moyen financier (100%), le manque de moyen matériel (100%) et le manque de moyen logistique (78%) constituent, les réponses des personnes enquêtées sur les contraintes relatives à leur travail de terrain.

4.3.8 Conditions de vie et de travail, moyens d'encouragements des agents et contrôle administratif

Les conditions de vie et de travail, les moyens d'encouragements sont des moyens importants pour l'atteinte des objectifs qu'on se fixe. Les figures 12, 13 et 14 présentent les réponses obtenues des agents de terrains enquêtés sur leur condition de vie de travail, les moyens d'encouragements et un aperçu de la part du contrôle de l'administration sur l'exécution des tâches des agents de terrain.

4.3.8.1 Conditions de vie et de travail des agents

La figure 12, présente les réponses des agents sur leur condition de travail et de vie.

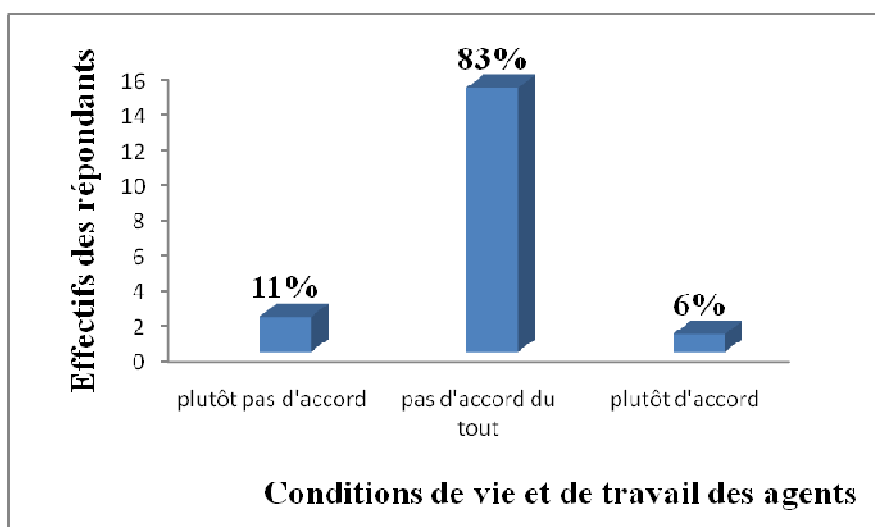


Figure 12 : Condition de vie et de travail des agents

Il ressort de cette figure 11 que, 83% des agents ne sont pas d'accord du tout que les conditions de vie et de travail sont les meilleurs tandis que 6% sont plutôt d'accord que les conditions de vie et de travail sont les meilleurs.

4.3.8.2 Moyens d'encouragement des agents

La figure 13 présente les réponses des agents sur les moyens d'encouragements (primes hors mi salaire, lettre d'encouragement, le de félicitation...) par rapport au travail dont ils effectuent.

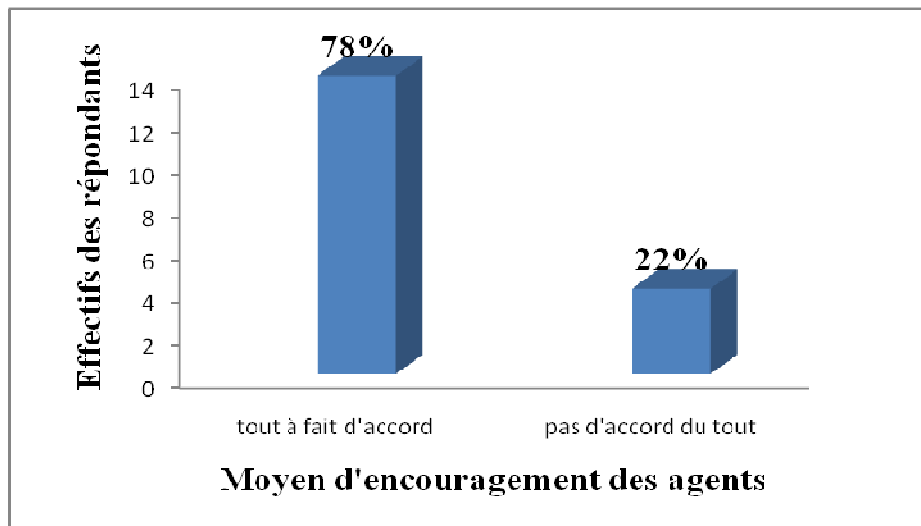


Figure 13 : Moyens d'encouragements des agents de terrain

Il apparait de cette figure 13 que 78% des agents sont tout à fait d'accord que les moyens d'encouragements sont insuffisants, tandis que 22% affirment que les moyens d'encouragements sont suffisants.

4.3.8.3 Contrôle administratif des agents

La figure 14 présente les réponses des agents sur le contrôle administratif de leurs tâches.

Figure 14 : Contrôle administratif des agents de terrain

Il ressort de la figure 13 que 61% des agents sont plutôt d'accord qu'il ya moins de contrôle de la part de l'administration. Par ailleurs 6% ne sont pas d'accord du tout et 33% sont tout à fait d'accord qu'il ya moins de contrôle de la part de l'administration.

4.3.9 Recyclage et plan de carrière des cadres en charge du suivi évaluation des AHA

Le renforcement de capacité et le plan de carrière sont l'un des atouts importants pour une amélioration de rendement de l'activité de vulgarisation. Le tableau I présente les réponses des cadres en charge du suivi évaluation sur le recyclage et leur plan de carrière.

Tableau I : Recyclage et plan de carrière des cadres en charge du sui évaluation des AHA

Tableau I : Recyclage et plan de carrière en charge du suivi évaluation des AHA

Activités	Tout à fait d'accord (OUI)	Pas du tout d'accord (NON)	TOTAL
Recyclage permanent	0	9	9
Plan de carrière bien défini	0	9	9
TOTAL	0	9	9

Il apparait du tableau I que 100% des informateurs clés en charge du suivi évaluation interrogés déclarent ne pas bénéficier de recyclage permanent et n'ont pas de plan de carrière bien défini.

V. DISCUSSIONS ET ANALYSES

5.1 ANALYSE DE LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES REGISSANT LA PLANIFICATION ET LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE

Il ressort de l'analyse de la politique et les pratiques régissant la planification et la gestion de l'eau agricole, que la gestion et la planification de l'eau agricole au Burkina est une réalité à 88,89% et 11,11% des enquêtés estiment que la gestion et planification n'est pas effective au niveau de la DADI et DEP et DRAHRH. Cette différence dans les réponses des personnes enquêtées peut s'expliquer par le fait que plusieurs mutations ont été effectuées dans la gestion des ressources en eau notamment dans le sous secteur eau agricole. Abordant dans le même sens Ki, (2009) déclare que depuis le milieu des années 90, le Burkina Faso a entrepris un processus de réforme profonde du cadre institutionnel du secteur de l'eau marqué par une rupture avec la vision sectorielle de la gestion de l'eau et la consécration d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme voie de résolution des questions liées à l'eau.

La gestion de l'eau agricole au Burkina est en réalité assurée par les comités d'usagers ou comité d'irriguant, coopérative de bas fonds au niveau des périmètres ou des bas fonds. Mais cette gestion n'est toujours une gestion intégrée c'est encore sectoriel parce que les coopératives, le comité d'irriguant ne sont déjà pas reconnu légalement par les autorités administratives ils s'installent autour des retenues des points d'eau et chacun puisant à volonté à condition de payer ces redevances d'eau par campagne auprès de leur coopérative. La GIRE n'est pas connue par ces acteurs voilà pourquoi cette gestion ne respecte pas les principes de la GIRE. Abordant dans le même sens la FAO 2005 confirme que La gestion des ressources en eau présente des lacunes importantes:

L'absence d'une gestion concertée des ressources en eau dans les bassins versants et les unités aquifères, qui donne lieu à des interventions désordonnées dans le secteur et au risque de saturation en ouvrages de certains bassins versants

l'absence de documents reconnus par tous les acteurs permettant d'orienter les décisions en matière de gestion des eaux au niveau des grands cours d'eau et des grands bassins et sous bassins

Il ressort que la gestion de l'eau agricole dépend des groupements. Le groupement d'irriguant de Tiéfora (Cascades) possède en son sein une commission spécial de gestion de l'eau cette commission repartie les tours d'eau dans les différents quartiers hydrauliques, la dose d'irrigation, sanctionne les trafiquants illégaux d'eau du périmètre. Comparé aux groupements

rencontrés durant notre étude à Saaba, Koubri, Komsilga, Tanghin Dassouri cette commission n'existe pas.

5.2 SITUATION DE L'ASPECT GESTION DE L'EAU AGRICOLE DANS LE DESIGN, LA CONSTRUCTION, LA MOBILISATION DE L'EAU, LA MAINTENANCE ET LA REHABILITATION DES OUVRAGES

L'aspect gestion de l'eau agricole, est pris en compte partiellement pendant les étapes de design, construction, mobilisation de l'eau et la réhabilitation des ouvrages ceci peut s'expliquer par le fait que l'Etat s'est presque désengagé de la gestion de l'eau pour l'irrigation. S'agissant de grands périmètres irrigués (Bagré, Sourou) cet aspect est pris en compte parce qu'il existe des structures qui gèrent ces périmètres à savoir la Maitrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) et l'Autorité de la Mise en Valeur du Sourou (AMVS).

Les indicateurs de suivi des performances de ces ouvrages sont la superficie à aménagée, le taux d'exécution et le coût de réhabilitation (MAHRH, 2009). Ces indicateurs ne sont pas évalués au niveau des périmètres visités ils sont même inconnus des usagers de ces périmètres. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces indicateurs font partir du nouveau dispositif de suivi évaluation du MAHRH et n'est pas encore en vigueur au niveau de ce ministère.

Comparé à l'étude effectuée par l'IIMI (1996), sur le PMI-BF il ressort de son étude que les indicateurs tels que l'état de fonctionnement des équipements (EFE), la rentabilité de l'investissement (RIinv), le taux de remplissage de la retenue (TR), valeur de la production annuelle brute (VPbVu), le coefficient de variation (CV), le ratio de gestion de l'eau à la parcelle (RGP) et le rapport inter quartile (IQR) ont été définis comme des indicateurs de gestion de l'eau et des infrastructures durant le projet PMI-BF.

S'agissant de la maintenance des ouvrages il ressort que 31% des répondants affirment que l'Etat est le responsable de la maintenance de ces ouvrages. Le comité d'usagers à 42%, les projets à 19% et les collectivités à 8%. Ces différences de proportion concernant la maintenance des AHA peut s'expliquer par le fait que la majeure partie des ouvrages a été réalisée par les projets et généralement et quand ces derniers subissent de petites dégradations c'est le comité d'usager qui s'en occupe vu qu'il ya un léger désengagement de l'Etat. Abordant dans le même sens, l'IIMI (1996) affirme que s'agissant de la gestion de l'eau et des infrastructures c'est l'Etat, les projets et les ONG qui assurent le gros entretien à savoir la rupture des digues de pont, de canaux ou de déversoir de barrage, érosion par ravinement.

Le fait que comité d'usagers est complètement impliqué dans la maintenance des ouvrages s'explique par le fait que ce sont eux qui gère cet ouvrage au niveau des villages et cet ouvrage leur permet d'assurer plusieurs de leurs besoins (alimentaire, financier).

La présence des projets dans la maintenance d'ouvrage s'explique par le fait que plusieurs ouvrages sont construits par les projets (à Tanghin Dassouri, le Projet Riz Pluvial (PRP) à aménagé six (6) bas fond, le projet Plan d'action pour la filière riz à aménagé deux (2) bas fond et en fin le programme national de gestion des terroirs (PNGT) à aussi aménagé trois bas fonds.

5.3 EXAMEN DE LA PLACE DU SUIVI EVALUATION DES PERFORMANCES DES AMENAGEMENTS DANS LA GESTION DE L'EAU AGRICOLE

5.3.1 Responsable du suivi évaluation des aménagements hydro agricoles dans la GEA

Il ressort de notre enquête que 100% des enquêtés (administration centrale, régional provincial et les ZAT) ont connaissance du suivi évaluation et cette activité fait partie des attributions des administrations en charge du sujet eau agricole. Ceci s'explique par le fait que le suivi évaluation fait partir de leur quotidien sur le terrain même si plusieurs parmi eux l'ignorent. Il convient à noter que le suivi évaluation des AHA n'est vraiment pas effectif et maitrisé par la majorité des agents. Le suivi évaluation le plus fréquent est celui de la production agricole.

S'agissant du lieu d'apprentissage du S&E, 90% des agents de terrain ont acquis cette notion de S&E en fonction tandis que les 10% autres durant leur fonction et leur formation académique. Cette différence s'explique par le fait que il ya moins de formations pour les agents de terrain. Cette différence se confirme par l'enquête effectuée durant l'étude donc 78% des agents de terrain enquêtés (ZAT et UAT) ne bénéficient pas de formation pendant l'exercice de leur fonction.

5.3.2 Mise en œuvre du système suivi évaluation des AHA

5.3.2.1 Collectes de données

Il ressort que les indicateurs ou les données à collectées relatifs à la campagne sur les périmètres sont identiques à ceux de l'IIMI (1996) et MAHRH (2009) à savoir (production rendement, superficie aménagée, superficie emblavée nombre de comité d'irriguant). Ces indicateurs diffèrent notamment de ceux de l'IIMI (1996) lorsque les données à collectées concernent le suivi évaluation des performances des AHA. Cette différence d'indicateurs peut être dû au fait que les objectifs recherchés ne sont parfois pas les mêmes. Et aussi au fait qu'au niveau du MAHRH et de la DADI il n'existe presque pas un canevas type concernant le suivi évaluation des performances des AHA ; le canevas qui est conçu par le MAHRH n'est pas encore opérationnel.

La fréquence de collecte des données, est la même que celui prescrit par le MAHRH (2006), concernant le programme national de développement durable de l'agriculture irriguée. Ce programme est la politique qui régit la GEA surtout en ce qui concerne la prise en compte des aspects suivi évaluation des AHA au niveau de la DADI.

5.3.3 Application du suivi évaluation

Le fait que 44% des agents ont répondu que dans la pratique la notion de suivi est faible et inexistant (22%), peut s'expliquer par le fait que les agents n'ont pas de moyens matériels, financiers pour exécuter leurs tâches sur le terrain ils font en fait ce qu'ils peuvent faire et non pas ce qu'ils devaient faire. Dans le même sens l'IIMI (1996) déclare que le suivi doit être opérationnel et exige le temps et l'argent il ne doit pas être trop lourd, et le nombre d'indicateurs doit être utile et limité. Par ailleurs, 6% des enquêtés estiment que le S&E est fortement pratiqué car peu sont les agents qui ont reçu une formation dans le domaine d'une part et d'autre part ce sont des agents dont leur localité bénéficient des projets, des formations et un peu de moyens financiers pour suivre à bien les activités du projet voilà ce qui peut expliquer leur réponses.

5.3.4 Appréciation du suivi évaluation actuel conduit par le service selon les agents de terrain

Les 89% des enquêtés, déclarant que le S&E des AHA actuellement conduit par leur service est mauvais, contre 11% qui affirment qu'il est bien cette différence de réponses peut être due au fait que les agents n'ont pas de moyens matériels pour faire leur travail ceci se confirme par le fait qu'ils affirment qu'ils utilisent leurs salaires (pour achat de carburant) pour

effectuer les déplacements dans les villages pour suivre les paysans dans leur champs, en plus de cela la ZAT ne dispose pas de budget.

Les raisons évoquées ci-dessus conduisent inévitablement à dire que le système actuel de S&E n'est pas adapté aux réalités de terrain. Ceci se confirme par le fait que bon nombre de réponses des enquêtés 86% confirment que le système actuel de S&E n'est pas adapté aux réalités de terrain contre 14% des réponses.

5.3.5 Contraintes du système de suivi évaluation des performances des AHA

5.3.5.1 *Personnel en charge du suivi évaluation*

Le fait que 60% des enquêtés du personnel de l'administration central, pensent que l'effectif en suivi évaluation est insuffisant au niveau de l'administration centrale, est due au fait que la DADI est une nouvelle direction et le personnel en charge de cette tâche est insuffisant le personnel s'élève à 3 personnes ; par contre le service suivi évaluation de la DEP est évalué à 12 personnes.

Par contre ce personnel est suffisant à 78% au niveau du terrain parce que la majorité des UAT sont à leur poste respectif mais il existe des postes encore vacant ou le chef ZAT est obligé de cumulé ces fonctions comme à Tanghin-Dassouri, Saaba.

5.3.5.2 *Contraintes liées au travail des agents de terrain*

Le manque de moyen financier et matériel représentent 100% de réponses obtenues des agents. Ceci peut s'explique par le fait que les ZAT n'ont presque pas de matériel didactique pour noter les données à collecter, pas de budget de fonctionnement de la ZAT. Généralement les agents utilisent leur salaire pour effectuer le travail. Voilà ce qui peut expliquer ce pourcentage de 100% des réponses des agents de terrain.

Bien que les UAT et les ZAT soient des agents de terrains, le manque de moyen logistique représente 78% des réponses car à part les ZAT de Koubri et Tanghin-Dassouri qui ont un bureau en mauvais état les ZAT de Saaba, Komsilga, Komki-Ipala et Pabré n'en disposent pas quand il faut faire le travail de bureau. Ajouté à cela le manque de carburant pour effectuer les tournées dans les villages pour le suivi des producteurs fait énormément défaut.

5.3.6 Conditions de vie et de travail, moyens d'encouragements des agents et contrôle administratif

5.3.6.1 Conditions de vie et de travail des agents

Le fait qu'il manque de moyen (financier matériel), peut expliquer en partie pourquoi 83% des agents ne sont pas d'accord du tout que les conditions de vie et de travail sont les meilleurs. Ajouté à cela, sur les 83% des agents de terrain affirmant ne pas être d'accord du tout que leur condition de vie et de travail sont les meilleurs, 94% des agents, 100% et 67% des agents respectivement affirment ne pas être satisfait de leur salaire, des équipements et des avancements en grade.

5.3.6.2 Moyens d'encouragement des agents

La différence dans les réponses des agents peut être due au fait que certains des agents sur le terrain sont les responsables de suivi des projets tels que le projet riz pluvial qui aménage les bas fonds rizicoles (Koubri, Tanghin- Dassouri) et bénéficient des primes mensuelles quant aux autres agents ils n'en bénéficient pas voila pourquoi 22% des agents affirment que les moyens d'encouragements sont suffisants contre 78%. Pour confirmer le fait que 78% des réponses de personnes enquêtées est élevé, l'IIMI (1996) relève que les principaux acteurs des périmètres irrigués sont les paysans et l'organisation paysanne, les agents d'encadrements qui sont soit analphabètes, soit non initiés aux techniques de suivi des systèmes irrigués, ou manquent simplement de motivation.

VI. CONCLUSIONS

L'étude qui a porté sur l'analyse et la cartographie institutionnelle actuelle de la gestion de l'eau agricole au Burkina Faso : cas de la province du Kadiogo, visait à analyser la politique et les pratiques régissant la planification et la gestion de l'eau agricole, surtout en ce qui concerne la prise en compte des aspects suivi-évaluations des aménagements hydro-agricoles, situer l'aspect gestion de l'eau agricole dans le design, la construction, la mobilisation de l'eau, la maintenance et la réhabilitation des ouvrages et enfin d'examiner la place du suivi évaluation des performances des aménagements dans la gestion de l'eau agricole. Les résultats obtenus montrent que, la gestion et la planification de l'eau agricole au Burkina est une réalité à 88,89% et 11,11% des enquêtés estiment que la gestion et planification n'est pas effective au niveau de la DADI et DEP et DRAHRH. Cette GEA est assuré par MAHRH à travers la DGPV et la DADI au niveau central, et le comité de gestion ou comité d'usager au niveau local. La GEA actuelle a une tendance sectorielle que la GIRE.

En outre il apparait que la GEA, est pris en compte partiellement pendant les étapes de design, construction, mobilisation de l'eau et la réhabilitation des ouvrages. Il ressort des réponses obtenues de personnes enquêtées que l'Etat s'occupe de la maintenance des AHA à 31%, le comité d'usagers à 42%, les projets à 19% et les collectivités à 8%.

Il apparait également que, le suivi évaluation des AHA fait partir des attributions des administrations en charge du sujet eau agricole. Il est assurée par la Direction des Aménagements et du Développement de l'irrigation et la Direction générale de la production Végétale (DADI/DGPV) au niveau central et les UAT et les ZAT niveau des périmètres. Cependant la mise en œuvre du système de S&E des AHA, se fait à travers le canevas de collectes de données qui sont transférés au niveau du coordonateur régional DADI.

Il ressort des réponses de personnes enquêtées, sur la pratique de la notion de suivi évaluation des AHA qu'il est respectivement : faible (44%), moyenne (28%), forte (6%) et inexistant (22%). Il ressort encore que 89% des enquêtés déclarent que le S&E des AHA actuellement conduit par leur service est mauvais, contre 11% qui affirment qu'il est bien.

Il apparait encore que, données collectées par les UAT sont transférées sous formes de rapport au niveau de la ZAT ; à leur tour ils en font une synthèse qu'ils envoient au niveau de la direction provincial de l'agriculture chaque mois. Au niveau provincial une synthèse est faite

et le rapport produit est envoyé au niveau régional. En fin le niveau régional transfert son rapport au niveau central (DADI, DEP...).

Il apparait enfin que 67% des répondants confirment que, les agents insuffisants est l'une des contraintes relatives à leur travail de terrain, le manque de formation (56%), le manque de moyen financier (100%), le manque de moyen matériel (100%) et le manque de moyen logistique (78%) représentent aussi les réponses des enquêtés sur les contraintes relatives à leur travail de terrain.

La gestion de l'eau agricole, représente un défi fondamental au développement. Sa gestion effective des actions aux niveaux politique, juridique et institutionnel, tout en abordant les impacts directs au niveau de la communauté. D'autres études doivent être menées au niveau de grands périmètres et dans plusieurs autres localités pour avoir une idée plus éclairées sur la gestion de l'eau agricole au Burkina Faso.

VII. RECOMMANDATIONS

Pour une et meilleure prise en compte futur de la gestion de l'eau agricole et le suivi évaluation des AHA dans la province du Kadiogo, nous suggérons les recommandations suivantes :

- Réappropriation du secteur agricole par l'Etat en ce sens que la gestion de l'eau pour l'irrigation doit devenir le cheval de bataille de l'Etat. Car seul les paysans sur les périmètres irrigués presque sans appui ne peuvent pas parvenir à une gestion plus efficace de cette eau agricole au niveau des périmètres.
- Opérationnaliser le canevas de suivi évaluation conçu par le MAHRH. en ce sens qu'il y a une sorte de navigation à vue au niveau des agents de terrain au niveau des données à collectées.
- Former les cadres et les agents de terrain en suivi évaluation des AHA car tous ont appris cette activité au cours de leur fonction et ne bénéficiant presque pas de formation en ce sens.
- Opter pour une gestion intégrée des ressources en eau au niveau de tous les AHA c'est-à-dire que les usagers doivent savoir que l'eau est une ressource limitée et vulnérable indispensable au développement, ensuite la mise en valeur et la gestion de l'eau agricole doivent avoir un caractère participatif et associer tous les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs à tous niveaux en outre reconnaître que l'eau est utilisée à de multiples fins et a une valeur économique et l'on doit la reconnaître comme un bien économique et sans oublier que les femmes jouent un rôle déterminant dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau .
- Mettre à la disposition des cadres et agents de terrain des moyens matériels, financiers et logistiques pour l'exécution de leurs tâches.
- Impliquer grandement les UAT et les ZAT dans les projets et aménagements hydro agricoles futurs.
- Expérimenter la méthodologie d'évaluation des performances et de diagnostic des systèmes irrigués développée par l'IIMI sur quelques périmètres.

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale. 2002. Suivi évaluation quelques outils, méthodes et approches. Washington, D.C. Etats Unis d'Amérique.5-7p.

FAO, 2005. Aquastat. Système d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture. Burkina Faso, Ouagadougou. 3-6p.

FIDA, 2010. Guide pratique de suivi évaluation. Terminologie de suivi évaluation. Annexe A.

Institut International du Management de l'Irrigation. 1996. Méthodologie d'évaluation des performances et de diagnostic des systèmes irrigués. Ouagadougou, Burkina Faso. Projet Management de l'irrigation. 6-40 p

Ki,F. 2009. Cadre institutionnel de la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso. Atelier régional GIRE. Ouagadougou, Burkina Faso. 8 P.

Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. 2009. Dispositif de suivi évaluation. Ouagadougou, Burkina Faso.20-26 P.

Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. 2006. Politique national de développement durable de l'agriculture irriguée : Stratégie, plan d'action, plan d'investissement à l'horizon 2015. Rapport principal .Ouagadougou, Burkina Faso.13-14 P.

Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 1998. Politique et stratégies en matière de l'eau.Ouagadougou, Burkina Faso. 23p.

Organisation for Economic Co-operational Development. 2000. Environmental indicators for agriculture: Methods and results, Executive summary.

Programme des Nations Unies pour le Développement.2002. Guide du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats. 10 p.

Sites internet

http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries/burkina_faso/indexfra.stm

<http://www.inforoute-communale.gov.bf/prov-new/frontkadiogo/mono-kadiogo.htm>

www.worldbank.org/html/oed

http://www.ifad.org/evaluation/guide_f/annexa/a.htm#s

ANNEXES

ANNEXE 1: Trame d'enquête sur l'analyse et la cartographie institutionnelle actuelle de la gestion de l'eau agricole (agricultural Water management)

Questionnaires à l'intention du personnel du SP PAGIRE, DGRE DADI et DEP

Le présent guide d'entretien a pour objectif de mener une étude sur la gestion et la planification actuelle de l'eau agricole et comment s'intègre le concept de GEA dans les étapes de design, construction, mobilisation de l'eau, maintenance et la réhabilitation des ouvrages. Les réponses à l'entretien seront exploitées à des fins purement scientifiques. Nous comptons sur l'objectivité de votre contribution et nous vous remercions d'avance pour votre disponibilité.

Identification

Sexe : M F

Fonction :.....

Niveau d'études.....

Aspect gestion et planification de l'eau agricole (SP PAGIRE et DGRE)

1- La gestion et la planification de l'eau agricole est-elle une réalité actuellement au Burkina Faso ? OUI/NON

2- Si oui qui s'occupe actuellement de la gestion et la planification de l'eau agricole ?.....
.....

.....
3- Comment se fait la gestion et la planification de l'eau agricole ?.....

.....

.....

4-Existe-t-il des tests de lois qui régissent la gestion et la planification de l'eau agricole
actuelle ? OUI/NON

5- Si oui lesquels ?

.....

6- Quel politique régit la planification surtout en ce qui concerne la prise en compte des
aspects suivi évaluation des AHA

.....

7- Quel politique régit la GEA surtout en ce qui concerne la prise en compte des aspects suivi
évaluation des AHA ?.....

.....

**Concept GEA dans les aspects design, construction, mobilisation, maintenance et
réhabilitation des ouvrages (DGRE)**

1- la GEA est-elle prise en compte dans les aspects de :

- Design construction mobilisation de l'eau réhabilitation des ouvrages

2- Qui s'occupe de l'aspect :

* Design

* Construction.....

* mobilisation de l'eau.....

* réhabilitation des ouvrages.....

3- quelles textes régissent la prise en compte de la GEA ?.....

4- existe-t-il de difficultés dans la prise en compte de la GEA dans les aspects :

* design OUI/NON

* Construction OUI/NON

* mobilisation de l'eau OUI/NON

* réhabilitation des ouvrages OUI/NON

5- Si oui lesquelles ?.....

.....

6- Que proposez-vous pour une meilleure prise en compte de la GEA dans le design,

construction, mobilisation de l'eau maintenance et réhabilitation des ouvrages ?.....

.....

**Examen de la place du suivi évaluation des performances des aménagements dans la
gestion de l'eau agricole (SP PAGIRE, DGRE, DADI et DEP)**

1- Avez-vous connaissance du sui évaluation ? OUI/NON

2- Le suivi évaluation des AHA fait-il parti des attributions des administrations en charge du
sujet eau agricole ? OUI/ NON

3- Existents-ils des lois qui régissent le S&E des performances des aménagements dans la
gestion de l'eau agricole ? OUI/NON

4- Si oui quelles sont ces lois ?.....

5- Si le S&E est pris en compte quelles en sont les procédures pour sa mise en œuvre allant de l'administration centrale au niveau local?.....

.....

6- comment appréciez vous la SE ?

- Très bien bien mauvaise médiocre

7- les points suivants sont-ils à l'origine de la situation actuelle ?

Changements institutionnelles qualification des agents moyens financier autres (à préciser).....

8- Qui est le responsable de la collecte les données ?.....

9- Comment se fait la collecte de données ?.....

.....

10- existe-t-il des paramètres de suivi au niveau des périmètres irrigués ? OUI NON

11- Si oui Quels sont ces paramètres ?.....

12- Quelle est la fréquence de collecte de données ?

- Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

13- Comment se fait la transmission des données à différents niveaux (central, régional et local?.....

14- Qui analyse les données collectées ?.....

15- Comment se fait le traitement de données collectées ?.....

16- les résultats de données traitées sont exploités ?

- Fortement Moyennement Faiblement Pas exploitées

17- le personnel en charge du suivi évaluation est-il suffisant ? OUI NON

18- Le suivi évaluation est-il ? Très pénible pénible Moins pénible pas pénible

19- Le suivi évaluation est-il ?

Très intéressant intéressant moins intéressant pas intéressant

20- Les cadres en charge du suivi évaluation ont-ils les moyens financiers nécessaires ?

OUI NON

21- Les cadres en charge du suivi évaluation ont-ils un plan de carrière bien défini

OUI NON

22-Les cadres en charge du suivi évaluation effectuent un recyclage permanent OUI NON

23- Quelles améliorations proposez-vous pour un meilleur fonctionnement du système ?.....

.....

.....

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE POUR AGENTS TECHNIQUES

Identification

Sexe : M F

Fonction :.....

Niveau d'études.....

Moyen financier, humain et technique

1- Le nombre des agents, est-il suffisant pour votre travail?

Oui

Non

2- Rencontrez-vous des difficultés liées à votre travail ? Si oui les quelles?

.....
.....

3- Le budget alloué à votre service, arrive t-il à couvrir tous les besoins prévus?

Oui

Non

Considérations des agents techniques

1- A quelle fréquence êtes vous impliqués dans la prise de décision ?

Pleinement Occasionnellement Rarement Très rarement
Jamais

2- Quelle(s) relation(s) existe-il entre vous et les agents plus diplômés que vous ?

Parfaite collaboration Méfiance mauvaise collaboration
pas de collaboration Autres (à préciser)

.....
.....

Organisation dans la conduite du travail et connaissance du suivi-évaluation

1- Existe t-il des chevauchements des fonctions durant l'exécution du travail ?

Oui Non

2- Le principe de respect de la hiérarchie, est- il en vigueur dans votre cadre de travail?

Oui Non

3- Avez-vous connaissance du suivi-évaluation ? Oui Non

4- Si oui où avez-vous connu la notion de suivi-évaluation?

Dans votre formation académique dans l'exercice de votre fonction autre
(préciser).....

5- Avez-vous une formation en suivi-évaluation? Oui Non

6- Choisissez l'affirmation correcte :

L'application de la notion du suivi-évaluation dans la pratique est :

Inexistante Faible Moyenne Forte

7- Qui est responsable de la maintenance des infrastructures ?.....

.....

8- Le responsable de la maintenance, est-il à la hauteur de la tâche ? Oui Non donnez les raisons.....

.....

9- Le système actuel de suivi-évaluation, est il adapté aux réalités du terrain ? Oui Non donnez les raisons?.....

Moyens d'incitation et de sanctions

1- Bénéficiez vous des encouragements ou primes ? Oui Non Si oui À quelle occasion ?.....

.....

2- Les critères d'attribution des encouragements ou les primes pour les agents sont :

Très simple à remplir Acceptable Trop exigeants Trop sélectifs

Équitable Partiaux

3- Êtes-vous satisfaits des éléments suivants :

Salaire : Oui Non Avancement : Oui Non Equipement : Oui Non Nombre d'heure de travail Oui Non Considération dans la hiérarchie : Oui Non

4- Existe-t-il un service ou une équipe qui contrôle votre travail ? Oui Non

5- Que pensez-vous des affirmations suivantes :

	Tout a fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout
Les conditions de vie et de travail des agents sont meilleures				
Les moyens d'encouragement des agents sont insuffisants				
Il ya moins de contrôle de la part de l'administration				

6- Qu'est ce qui vous motive le plus dans votre travail ?

Préciser.....

.....

7- Êtes-vous satisfaits de l'avancement de grade actuel? Oui Non

8- A combien estimez-vous sacrifice de soi dans la conduite du travail sur l'échelle suivante?

20%

40%

60%

80%

100%

Niveau d'éducation des agents

1- Quelle est votre qualification ?

Ingénieur Technicien supérieur Agent technique Autres (préciser)

.....

2- Souhaitez-vous bénéficier d'une formation plus approfondie ? Oui Non

donnez les raisons

.....

3- Bénéficiez-vous des stages ou autres formations ? Oui Non

4- Votre revenu arrive-t-il à satisfaire vos besoins? Oui Non

Appréhension de la situation actuelle du suivi-évaluation

1-Quelle appréciation faites-vous du rendement du travail suivant les dernières années ?

En baisse constant croissant

2- Avez-vous constaté un changement comportemental dans la conduite du travail ?

Oui Non si oui le quel ? Préciser

.....

.....

3- Comment appréciez-vous le suivi-évaluation actuelle conduit par le service?

Très bien

Bien

Mauvais

Très mauvais

Que suggérez-vous pour une meilleure amélioration du suivi-évaluation?.....

.....